



Société CAM BTP

RAPPORT ANNUEL 2024

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 mai 2025

EXERCICE 2024

présenté par M. Franck FAVRE,
Président

Mesdames,

Messieurs,

Chers Sociétaires,

Nous vous présentons aujourd'hui le bilan et les résultats de votre Mutuelle pour l'exercice 2024. Cette présentation est effectuée selon les normes prévues par le plan comptable de l'assurance institué par le décret n° 94-481 du 8 juin 1994.

Le rapport de gestion ainsi que l'annexe vous ont été remis avec le bilan et le compte de résultat.

Nous souhaitons que ces informations, qui ont pour objectif premier de vous faire mieux connaître la Mutuelle à laquelle vous accordez votre confiance, contribuent à sa notoriété et à son image de marque.

En application des dispositions des articles 27 et suivants des statuts de votre Société, et des prescriptions du Code des Assurances, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour prendre connaissance des opérations effectuées au cours de l'exercice 2024 et pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que les résolutions proposées par votre Conseil d'Administration.

1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. ENVIRONNEMENT DE LA MUTUELLE EN 2024

1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'année 2024 a été marquée par une intensification des tensions géopolitiques, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient. Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis a également eu des répercussions significatives sur la scène internationale. La montée en puissance des BRICS+ et l'unilatéralisme croissant des États ont mis à l'épreuve l'ordre mondial.

La croissance mondiale s'est maintenue à environ 3,1% en 2024. Les économies avancées ont connu une croissance modérée, tandis que les marchés émergents ont affiché des performances plus robustes. La Chine a enregistré une croissance de 5,1%, tandis que l'Inde a continué de croître à un rythme soutenu de 7%.

Le taux de chômage dans la zone OCDE est resté stable à 4,9% en octobre 2024. Les taux d'emploi ont atteint des niveaux records dans plusieurs pays, notamment en Allemagne, en France et au Japon. Cependant, des disparités subsistent, avec des taux de chômage élevés en Espagne et en Colombie.

Les marchés financiers ont connu des performances contrastées en 2024. Les indices américains comme le S&P 500 ont enregistré des gains significatifs (+23,33%), tandis que le CAC 40 français a légèrement reculé (-2,15%). Les cryptomonnaies ont également connu une année exceptionnelle, avec le Bitcoin dépassant les 100 000 dollars.

La FED a attendu septembre pour initier la baisse des fed funds (taux interbancaires américains) de 50 points de base. Deux nouvelles baisses de 25 points de base chacune ont suivi, ramenant les taux à 4,25%-4,50% à la fin de l'année 2024.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a quant à elle amorcé son cycle de baisse des taux dès juillet, en réduisant progressivement son taux de dépôt de 4% à 3% (par quatre baisses de 25 points de base). À contre-courant des autres banques centrales, la Banque du Japon a relevé ses taux pour la première fois depuis 2007, amorçant une normalisation de sa politique monétaire. Elle a ainsi procédé à une première hausse des taux en mars, puis en juillet, les relevant à +0,25%.

Les perspectives économiques mondiales pour 2025 restent incertaines. La croissance mondiale devrait se stabiliser autour de 3,3%. L'inflation devrait ralentir, mais des risques subsistent, notamment en raison des tensions géopolitiques et des incertitudes politiques, notamment depuis l'investiture de Donald TRUMP. Les économies émergentes et en développement devront faire face à des défis importants pour maintenir leur croissance.

1.1.2. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

L'année 2024 a été marquée par une instabilité politique en France, exacerbée par des tensions sociales et des manifestations contre les réformes gouvernementales. La chute du gouvernement de Michel Barnier en fin d'année a ajouté à l'incertitude politique.

La croissance du PIB français a été modeste en 2024, avec une augmentation de seulement 1,1%. Cette croissance a été soutenue par la consommation des ménages et les exportations, malgré un ralentissement de l'investissement.

La décrue de l'inflation s'est prolongée en 2024 conformément aux anticipations, aidée notamment par la baisse des prix de l'énergie. Sur un an, l'évolution des prix à la consommation est estimée à +1,3%. L'inflation en moyenne annuelle s'est établie à +2,0 %, retrouvant ainsi le niveau cible de moyen terme

fixé par la BCE. Cela s'explique notamment par une forte décélération des prix de l'alimentation (+1,4% après +11,8% en 2023). Les prix du tabac continuent cependant d'augmenter par rapport à 2023 (+10,3% après +8,0%).

À la fin du troisième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 303,0 Md€, soit une augmentation de 71,7 Md€, après +69,0 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,7%.

Le taux de chômage en France a légèrement diminué, atteignant 7,3% au deuxième trimestre 2024. Le taux d'emploi des 15-64 ans a atteint un niveau record de 69,1% au troisième trimestre.

Les marchés financiers français ont connu des performances contrastées en 2024. Le CAC 40 a terminé l'année en léger retrait de 2,15%, tandis que d'autres indices européens ont enregistré des gains. Les marchés ont été influencés par les incertitudes politiques et économiques.

Le taux OAT 10 ans termine 2024 à 3,2%, venant de 2,6% fin 2023, et après avoir culminé à 3,4% en juin.

Les perspectives économiques pour 2025 restent prudentes. La croissance du PIB est prévue à 0,8%, avec une inflation en baisse mais un taux de chômage en légère hausse. L'incertitude politique et les tensions géopolitiques continueront de peser sur l'économie française.

En 2024, la France a enregistré un nouveau record avec 1 111 200 nouvelles entreprises créées, marquant une hausse de 5,7% par rapport à 2023. Les créations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur ont augmenté de 7,3%, tandis que les créations de sociétés ont progressé de 5,4%, tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent (-3,2%). Les secteurs des transports et de l'entreposage (+25%) et du commerce (+6%) ont particulièrement contribué à cette croissance.

Le nombre de défaillances d'entreprises a atteint 65 764 en 2024, en hausse de 16,8% par rapport à 2023. Cette augmentation est en partie due à un effet de rattrapage post-COVID. Les secteurs les plus touchés incluent la construction, le commerce et les activités immobilières. Il s'agit du plus haut niveau depuis la récession de la fin des années 80 et la crise de l'immobilier en 1993.

Concernant la zone d'activité de la CAM BTP, les évolutions par département sont les suivantes :

Département	Créations	Défaillances
<i>Meurthe-et-Moselle (54)</i>	augmentation notable dans les secteurs de la location et exploitation de biens immobiliers, ainsi que dans les services personnels	Le secteur de la restauration et des services de restauration mobile a été particulièrement touché
<i>Moselle (57)</i>	dominées par les secteurs du commerce de détail et des services administratifs	marquées dans les secteurs du commerce de détail et des activités immobilières
<i>Vosges (88)</i>	croissance significative observée dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration	Les secteurs de la construction et des services personnels ont enregistré un nombre élevé de défaillances
<i>Bas-Rhin (67) et Haut-Rhin (68)</i>	forte dynamique dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des services aux entreprises	concentrées dans les secteurs de l'industrie manufacturière et des activités de conseil
<i>Doubs (25)</i>	particulièrement dynamiques dans les secteurs de la construction et des activités spécialisées	Les secteurs de la construction et des activités spécialisées ont été les plus touchés
<i>Territoire de Belfort (90) et Haute-Saône (70)</i>	augmentation des créations dans les secteurs des activités financières et de l'assurance	notables dans les secteurs des activités financières et de l'assurance

1.1.3. LE BTP

1.1.3.1. Logements

En 2024, le marché immobilier français a connu plusieurs défis. Les taux d'intérêt ont continué à augmenter, ce qui a réduit le pouvoir d'achat immobilier des Français. Les ventes de logements neufs ont légèrement augmenté, mais les autorisations et les mises en chantier sont restées à des niveaux particulièrement bas. Le nombre de transactions dans l'ancien a diminué de 12% par rapport à l'année précédente.

Sur l'année 2024, 330 400 logements ont été autorisés à la construction, soit 46 300 de moins que lors des 12 mois précédents (- 12,28%) et 28% de moins qu'au cours des 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020).

Les autorisations de logements individuels ont diminué de 20 800 logements par rapport à 2023 (- 14,91%) pour atteindre 118 400 unités. Elles sont 37% en dessous de la valeur d'avant la crise. Les logements individuels purs (- 20,5%) ont reculé de manière plus importante que les logements individuels groupés (- 3,0%).

Au cours des 12 derniers mois, 263 100 logements auraient été mis en chantier, soit 32 900 de moins (- 11,12%) qu'en 2023, et 33% de moins qu'au cours des 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020).

En 2024, les ouvertures de chantier de logements individuels ont diminué de 30 300 unités (- 24,12%) et se situent à 95 500 logements commencés. Les logements individuels purs (- 32,8%) alors que les logements individuels groupés sont en légère hausse (+ 1,4%).

Les logements collectifs et en résidence ont diminué de 1,51%.

Pour les départements constituant la zone d'activité de la CAM BTP, les tendances sont similaires à celles observées au niveau national, avec quelques variations locales :

- Lorraine : progression des autorisations de 1,41% et baisse de 6,16% des mises en chantier :
- Alsace : diminution des autorisations de 8,69% et des mises en chantier de 7,59% :
- Franche-Comté : baisse des autorisations de 15,17% et des mises en chantier de 10,05%.

Ces données montrent une tendance générale de ralentissement dans le secteur de la construction, avec quelques signes de reprise dans les ventes de logements neufs. Les taux d'intérêt élevés et les conditions économiques difficiles ont eu un impact significatif sur le marché immobilier en 2024.

1.1.3.2. Locaux non résidentiels

En 2024, l'économie française a montré des signes de reprise après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Cette reprise a stimulé les investissements dans la construction de locaux non résidentiels, tels que les bureaux, les commerces, et les infrastructures industrielles.

La demande pour des espaces de bureaux a évolué avec l'augmentation du télétravail. Les entreprises cherchent des espaces plus flexibles et modulables.

La construction de centres commerciaux et de magasins a été influencée par la croissance du commerce en ligne, nécessitant des espaces logistiques supplémentaires.

L'industrialisation et la modernisation des infrastructures ont conduit à une augmentation des projets de construction dans ce secteur.

Toutefois, sur l'année 2024, les autorisations de locaux non résidentiels enregistrées s'élèvent à 37,6 millions de m² et restent stables par rapport à l'année précédente. Elles seraient en légère augmentation (+ 2,9%) sans les déclarations reçues avec retard. Elles augmentent dans les secteurs des exploitations agricoles ou forestières (+ 8,0%), des services publics ou d'intérêt collectif (+ 5,4%), de l'industrie (+ 3,6%) et de l'hébergement hôtelier (+ 1,7%). À l'inverse, le commerce (- 3,7%), les entrepôts (- 3,9%), les bureaux (- 8,9%) et l'artisanat (- 9,7%) sont en baisse.

Sur l'année 2024, avec 20,0 millions de m², les enregistrements de mises en chantier sont en baisse (- 10,56%) par rapport à l'année 2023. Tous les secteurs subissent une baisse : le commerce (- 0,75%), les services publics ou d'intérêt collectif (- 3,71%), l'industrie (- 6,76%), l'artisanat (- 9,12%), l'hébergement hôtelier (- 17,13%), les bureaux (- 19,99%) et les entrepôts (- 20,22%). À noter que les exploitations agricoles ou forestières apparaissent également un recul (- 5,90%).

Pour les départements constituant la zone d'activité de la CAM BTP, les tendances sont similaires à celles observées au niveau national, avec quelques variations locales :

- Lorraine : diminution des autorisations de 10,99% et des mises en chantier de 23,72%
- Alsace : diminution des autorisations de 9,22% et des mises en chantier de 34,58%
- Franche-Comté : hausse des autorisations de 3,60% et diminution de 13,28% des mises en chantier.

1.1.3.3. Travaux-publics

Au sommet en 2023, grâce notamment à l'attribution des réacteurs nucléaires de Penly, les marchés conclus en 2024 baissent de 9,9% sur un an. Leur niveau reste toutefois encore supérieur à celui de 2022, soutenu par de grands projets ferroviaires et de transports en commun.

L'activité des Travaux Publics progresse en 2024 mais à un rythme moindre que l'année précédente (+2,3% après +4,2% en 2023). La croissance est portée par des projets structurants lancés notamment dans certaines métropoles et le relâchement des tensions inflationnistes.

1.1.3.4. Défaillances

En 2024, les secteurs du bâtiment et de l'immobilier ont été particulièrement touchés par les défaillances d'entreprises, avec un total de 17 538 jugements, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2019.

Ces tendances montrent une fragilité persistante dans les secteurs du BTP et de l'immobilier, exacerbée par des coûts croissants et une demande fluctuante.

1.1.3.5. Indices sectoriels

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 2,33% pour l'indice FFB à fin décembre 2024, +0,84% pour l'indice BT01 et +0,77% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin décembre 2024. Sur un an, l'ICC augmente de 1,76% à fin novembre 2024.

L'indice de référence des loyers a augmenté de 1,82% sur un an.

1.1.4. L'ASSURANCE

1.1.4.1. Les assurances de personnes

Pour l'ensemble de l'année 2024, les cotisations d'assurance vie et de capitalisation sont en hausse de 14%, à 173,3 milliards d'euros. Les versements sur les supports en unités de compte sont en hausse (+8%, à 66,2 milliards d'euros) ainsi que les versements sur les supports en euros (+17%, à 91,1 milliards d'euros). La part des supports en unités de compte dans l'ensemble des cotisations s'établit à 38% pour l'année 2024 (41% pour l'année 2023).

Pour l'ensemble de l'année 2024, les prestations sont en diminution de 5%, à 143,8 milliards d'euros. Fin décembre 2024, les prestations représentent, sur un an, 7,6% des encours (8,3% à fin 2023).

Pour l'ensemble de l'année 2024, la collecte nette s'établit à +29,4 milliards d'euros. Elle est positive pour les supports en unités de compte (+34,4 milliards d'euros) et négative pour les supports en euros (-5 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 989 milliards d'euros à fin décembre 2024, en progression de 4% sur un an (+80 milliards d'euros).

Fin décembre 2024, l'encours des fonds « eurocroissance » est de 11,1 milliards d'euros (+24% sur un an) pour près de 672 800 contrats en cours (+26% sur un an).

En assurance de dommages corporels (hors automobile), l'année 2024 se caractérise par une hausse des cotisations (+9,2%) plus dynamique que celle des prestations versées (+7,5%) :

- en santé (frais de soins) : les cotisations progressent de 12% (après +9,1% en 2023), deux fois plus rapidement que les prestations versées (+6,8% après +7,3%). L'équilibre technique s'améliore, avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 73,2% (- 3,6 points de pourcentage par rapport à 2023) ;
- en prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel) : les cotisations augmentent de 5,7% (+5,6% en 2023), alors que les prestations versées progressent plus (+8,6% après +4,5%). L'équilibre technique se détériore avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 57,1% (+ 1,5 point par rapport à 2023).

1.1.4.2. Les assurances de biens et de responsabilité

2024 figure parmi les dix années les plus pluvieuses et l'une des 5 années les plus chaudes en France. Conséquence directe des pluies, les sols sont restés plus humides que les normales pendant huit mois, du jamais vu depuis plus de trente ans. 2024 a été marquée par de nombreuses intempéries et des épisodes de précipitations intenses.

Deux vagues de chaleur se sont succédées en juillet et août où la barre des 40 °C a été franchie à plusieurs reprises dans la moitié sud de la France.

L'année 2024 a été marquée par des événements majeurs :

- Inondations et crues de fin décembre 2023 à mi-janvier 2024
- Tempête Nelson, précipitations abondantes, crues majeures et inondations du fin mars et début avril
- Épisode de pluies intenses en Moselle et Bas-Rhin en mai
- Crues torrentielles destructrices en Isère en juin dévastant le hameau de La Bérarde
- Pluies diluviennes début septembre sur l'ouest des Pyrénées
- Tempête Kirk et inondations début octobre
- Épisode cévenol exceptionnel, crues et inondations d'ampleur mi-octobre
- Deux épisodes de neige en plaine, localement marqués en janvier en Bretagne, Hauts de France et Normandie, et en novembre de la Normandie au Grand-Est.

Les assurances de particuliers qui concernent les risques automobiles et dommages aux biens : en décembre 2024, les statistiques des assurances de dommages des particuliers affichent

- en Automobile, toutes les fréquences reculent à l'exception des bris de glaces (BdG) et des vols.
- en Habitation, toutes les fréquences reculent à l'exception des dégâts des eaux (DDE, +11,9 %).

En automobile, la croissance des cotisations de l'ensemble de la branche s'établit à +7,8%, dynamique supérieure à celle des véhicules de 1ère catégorie qui s'établit à +7,2%. Quant au parc, il poursuit sa progression dépassant ainsi celle de 2023 (+1,6% contre +1,2%).

Sur l'ensemble de l'année, la fréquence d'ensemble recule de -0,9% mais est en hausse de +0,1% hors Tempête Grêle Neige (TGN). Seuls les sinistres bris de glaces et les vols progressent (+2,1% pour chacune des garanties). Les fréquences des autres garanties affichent des reculs d'ampleurs homogènes à l'exception des sinistres TGN qui reculent sensiblement (-51,4%).

1.1.4.3. La gestion financière et les placements

À fin septembre 2024, l'encours de placements financiers des assureurs et fonds de pension atteint 2 731 Mds €, en hausse de 64 Mds € par rapport au trimestre précédent.

Cette évolution est consécutive à la fois d'une revalorisation des actifs pour 48 Mds € et dans une moindre mesure de flux de placement nets positifs de 17 Mds €.

Les hausses de valorisation concernent les titres de créance à long terme (+ 34 Mds), en lien avec la baisse des taux longs français (- 30 points de base de l'OAT 10 ans au 3e trimestre 2024). La valorisation des parts de fonds non monétaires (+ 11 Mds), ainsi que les actions cotées (+ 2 Mds) est également positive, en lien avec la hausse des marchés actions sur le trimestre (hausse de + 2,1 % du CAC 40).

En achat direct (i.e. avant mise en transparence des OPC français), les assureurs et les fonds de pension ont privilégié les titres de créance de long-terme (+8 Mds €), de parts de fonds monétaires (+3 Mds €) et des parts de fonds obligataires (+2 Mds €). En revanche, ils ont réduit leurs positions en parts de fonds actions et mixtes (respectivement -0,6 et -0,7 Mds €) et en titres de dette de court-terme (-2 Mds €).

Après mise en transparence, les assureurs et fonds de pension détiennent majoritairement des titres émis par le secteur financier hors OPC (38 %, dont 16 % pour les institutions financières monétaires et 22 % pour les sociétés financières), les administrations publiques (22 %) et les sociétés non financières (23%).

1.2. ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE

1.2.1. LES TRAVAUX DE LA SGAM BTP

La SGAM BTP réunit la SMABTP, la SMAvie, l'AUXILIAIRE, l'AUXILIAIRE VIE et la CAM BTP. Son objet est de nouer entre ses affiliées des liens de solidarité et de collaboration durables ; elle est le lieu d'élaboration des solutions d'assurance destinées aux entreprises du BTP.

La SGAM btp est depuis 2017 un groupe prudentiel au sens de la directive solvabilité 2.

En 2024, la gamme de produits élaborés dans le cadre de la SGAM btp comportait :

- un produit Bris de machines
- des contrats destinés aux constructeurs de maisons individuelles et aux maîtres d'œuvre (architectes et bureaux d'études)
- un produit RC-RD destiné aux artisans des Travaux-Publics
- un produit RC-RD pour les artisans du Bâtiment
- un produit RC-RD pour les entreprises du Bâtiment
- une gamme de produits automobiles destinés aux entreprises du BTP
- un contrat de protection juridique pour les professionnels
- un contrat de Responsabilité Civile dit de deuxième ligne pour augmenter le niveau de garantie des contrats de Responsabilité Décennale et RC destinés aux entreprises

Le programme commun de réassurance applicable a été reconduit et placé au-delà des priorités de la SMABTP pour les différents risques. La CAM BTP et sa filiale ACTE IARD bénéficient de traités sous-jacents placés auprès de la SMABTP au-delà de leurs propres priorités et à due concurrence de celles de cette dernière. Ce programme de réassurance permet à la CAM BTP et à sa filiale ACTE IARD de contenir leurs coûts de cession.

La CAM BTP a souscrit en début d'année 2021 à un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) constitué sous forme de Fonds Commun de Placement de droit français et émis par SMA Gestion. Le dépositaire, conservateur et gestionnaire du passif est INVESTIMO. Ce FPS s'adresse aux investisseurs qui ont un objectif de valorisation dynamique de leur capital à long terme et souhaitent s'exposer à un risque actions élevé. Il est réservé plus particulièrement aux sociétés d'assurance appartenant au Groupe SGAM btp. Composé à plus de 90% d'actions UE, il n'est pas soumis à la fiscalité sur les plus-values latentes. La valeur des parts à la clôture de l'exercice s'élève à 14,56M€ contre 15,62M€ à fin 2023.

Le plan stratégique prévoit le développement de nouveaux contrats de la gamme commune (en particulier les contrats de chantier) et la recherche d'économies en matière de gestion de sinistres.

1.2.2. ACTIVITÉ COMMERCIALE

En 2024, à effectifs commerciaux équivalents à 2023, le niveau d'activité commerciale de la Mutuelle a permis de réaliser un volume d'affaires nouvelles de 8,59M€ en valeur annualisée (cotisation annuelle d'un contrat souscrit) contre 6,59M€ en 2023, soit une augmentation de 30,34%.

Les polices « permanentes » représentent 2,50M€, pour un objectif de 3,50M€, soit un niveau d'atteinte de 71,47%, en baisse de 15,7 points par rapport à 2023.

Le niveau des résiliations du fait du client sur l'ensemble de l'année 2024 est en diminution de 2,43% et s'élève à 1,29M€.

La valeur annualisée du portefeuille de polices permanentes progresse de 6,49%.

La production en polices ponctuelles (dommages ouvrage) s'élève à 6,09M€ contre 3,76M€ en 2023 (+61,96%). La production des délégations commerciales a diminué de 1,71% tandis que celle du service Grands comptes a progressé de 20,28% et celle de la Direction Technique Non-vie a représenté 2,20M€. C'est cette dernière qui a porté la négociation du marché des assurances TRC et DO pour le chantier du Stade de la Meinau de Strasbourg, en partenariat avec la SMABTP dans une coassurance à parts égales, soit environ 1,30M€ pour la CAM BTP.

Les primes acquises de la CAM BTP se répartissent entre affaires directes (60,91% en 2024 contre 59,57% en 2023) et réassurance acceptée (39,09% en 2024 contre 40,43% en 2023).

Les différentes branches d'activité en affaires directes se répartissent comme suit (en%) :

Branche	Primes 2024	Primes 2023	Variation en points
Dommages corporels	16,71	15,58	1,13
Automobile	12,96	13,24	-0,28
Dommages aux biens	8,85	9,63	-0,79
Responsabilité civile générale	12,59	13,05	-0,46
Construction garanties obligatoires	31,83	30,78	1,04
Construction garanties facultatives	11,75	12,13	-0,38
Autres branches (PJ, pertes pécuniaires diverses, assistance, transport)	5,31	5,58	-0,27
Total	100,00	100,00	

Les branches gérées en répartition représentent 51,46% des primes acquises des affaires directes contre 53,64% en 2023 (- 2,18 points).

1.2.3. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAM. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM BTP.

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. À la suite de la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires :

- Le règlement SFDR¹, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG² envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) ;
- Le règlement Taxonomie³, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental ;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

¹ Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » qui a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits.

² sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

³ référentiel de classement des activités économiques en fonction de leur durabilité ; vise à orienter les flux de capitaux vers des activités qui contribuent à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réalisation de l'Accord de Paris.

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le « **trio** » **risque/rendement/durabilité** et ce 3^{ème} critère est intégré dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55% les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,
- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,
- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,
- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil d'Administration de la CAM BTP de décembre 2022 et ont eu leurs premiers effets dès 2023. En 2024, la température moyenne des actifs de la CAM BTP a baissé à 2,74°C grâce à la sélection de nouveaux actifs et des arbitrages ciblés. Le gain est de 0,2°C depuis décembre 2022.

Les sociétés du Groupe CAM, dont la CAM BTP, n'ont pas l'obligation d'incorporer dans leur rapport de gestion un chapitre répondant aux attentes de la réglementation extra-financière.

En 2024, le volume total des placements nets ressort à 981,53M€ (hors trésorerie), contre 955,99M€ en 2023 soit une augmentation de 2,67%.

Le total des comptes à terme et comptes sur livrets émis par des grandes banques françaises représente un total de 88,13M€ contre 68,12M€ en 2023. Les comptes sur livrets représentent ainsi 0,13M€ à fin 2024 contre 0,12M€ l'année précédente. De nouveaux comptes à terme ont été souscrits portant le total à fin 2024 à 88,00M€ (68,00M€ à fin 2023).

Le total de la trésorerie est de 2,53M€, contre 0,77M€ au 31/12/2023.

La société a participé à deux autres Fonds Professionnels Spécialisés (FPS) en dehors du cadre de la SGAM btp. La valeur des parts au bilan est de 36,97M€ contre 35,74M€ à fin 2023. Au global, le niveau des FPS est de 51,53M€ contre 51,35M€ en 2023.

La société a arbitré un certain nombre de lignes d'actifs principalement au cours du premier semestre. Ces cessions ont dégagé un résultat net de 9,01M€ (+11,14M€ en 2023).

La variation des différences sur prix de remboursement nettes est de +0,51M€ (+0,34M€ en 2023).

Les opérations d'inventaire et d'analyse des conditions de dépréciation des actifs financiers ont abouti à une diminution du stock de provisions pour dépréciations de 50,62% qui s'élève à 1,44M€ contre 2,91M€ en 2023.

À la fin de l'exercice, le portefeuille présente des plus-values latentes totales de 178,25M€ soit 15,95% du total du portefeuille financier, contre 160,68M€ et 14,38% à fin 2023.

Plus ou moins values latentes par poches d'Actifs	2024	2023	Variation
Titres amortissables	-10,56	-12,36	- 14,58%
Actions et OPCVM actions	79,85	76,84	+ 3,92%
Immobilier	33,37	32,03	+ 4,19%
Autres	75,59	64,18	+ 17,78%
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>73,16</i>	<i>62,60</i>	<i>+ 16,87%</i>
Total	178,25	160,68	+10,93

Le parc immobilier est certifié annuellement et expertisé tous les cinq ans conformément aux dispositions du Code des assurances applicables en 2024.

À fin 2024, le parc immobilier est composé d'immeubles de placement détenus en direct pour une valeur nette comptable de 17,18M€ (+6,27%), de parts de SCI ou OPCI (dont la SCI Foncière Camacte) pour 77,60M€ (-0,53%) et d'immeubles d'exploitation pour 4,94M€ (-6,15%), soit un total de 99,72M€ (99,45M€ à fin 2023). Ces actifs ont une valeur de réalisation de 133,09M€ (131,48M€ à fin 2023). La poche immobilière représente 11,45% de la valeur de l'ensemble des actifs au 31/12/2024 (11,76% à fin 2023).

La SCI Foncière CAMACTE est détenue à hauteur de 85% par la CAM BTP et 15% par sa filiale ACTE IARD. Cette société possède huit immeubles de rapport pour une valeur nette comptable de 69,74M€ (-3,72% par rapport à fin 2023). Un neuvième immeuble est en cours de construction à ARRAS avec des dépenses engagées à fin 2024 à hauteur de 3,89M€ via une opération de VEFA. Aucun immeuble ne nécessite de constater une provision pour dépréciation durable.

La SCI a également fait l'acquisition d'une forêt de 104 hectares en Meuse, permettant ainsi d'investir en conciliant performance économique et responsabilité écologique. Ce bien possède une grande diversité d'essences forestières avec une quinzaine d'espèces (chêne, hêtre, érable, charme, merisier...) et une biodiversité riche et variée.

La part de la CAM BTP dans la SCI Foncière CAMACTE est de 64,70M€ comme à fin 2023.

La CAM BTP reste attentive à l'évolution du marché de l'immobilier, tant au niveau du logement que des locaux professionnels. Ses choix d'investissement ont été définis dans une feuille de route arrêtée par le conseil d'administration du 10 octobre 2023 avec des objectifs de rendements supérieurs ou égaux à 5% en fonction des typologies d'actifs immobiliers dont habitation, bureau, commerces, mixte.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actifs non amortissables : ceux ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Le stock de provisions pour dépréciation de la poche R343-10 s'élève à 1,44M€ à fin 2024 contre 2,91M€ à fin 2023. Bien que la valeur de réalisation des actifs obligataires soit restée négative en 2024, aucune PDD n'a été dotée au titre des actifs relevant de l'article R343-9 puisqu'aucun défaut n'a été constaté parmi les émetteurs.

Le portefeuille des titres classés en R343-10 étant en situation de plus-value latente, la société n'a pas eu à constater de Provision pour Risque d'Exigibilité.

Les amortissements des composantes du siège du Groupe sont de 0,35M€ contre 0,51M€ en 2023. Une partie des composants avait une durée d'amortissement de 15 ans, il reste donc à amortir ceux avec des durées de 20, 30 et 50 ans.

Les loyers intra-groupe s'élèvent quant à eux à 1,04M€ contre 1,01M€ en 2023.

Les revenus obligataires passent de 6,17M€ à 4,79M€, soit une diminution de 22,33%. Après jeu des différences de prix d'achat et cession des obligations (surcotes-décotes), les revenus fixes s'élèvent à 4,68M€ contre 6,51M€ à fin 2023.

Les autres revenus sur titres ont progressé de 45,55% à 19,93M€ (13,69M€ à fin 2023). Les dividendes immobiliers provenant de la SCI Foncière CAMACTE se sont élevés à 0,86M€ en 2024 contre 0,68M€

en 2023, et ceux en provenance de SCPI ou OPCI à 0,41M€ contre 0,50M€ à fin 2023. ACTE IARD a versé 3,46M€ de dividendes à la CAM BTP, contre 2,53M€ en 2023. Les autres dividendes se sont élevés à 11,74M€ contre 3,19M€ à fin 2023 (+267,90%). Le dividende de la SCI Foncière a été servi à titre d'acompte sur le résultat de l'exercice 2024.

Au total, les produits des placements y compris produits financiers sur acceptations, hors plus-values sur réalisations, produits des différences de prix de remboursement à percevoir et reprises de PDD, ont augmenté de 21,79% et ressortent à 24,61M€ (20,20M€ à fin 2023).

Avant jeu des reprises et provisions pour dépréciation, le résultat financier est de 32,07M€ contre 29,48M€ à fin 2023.

Le résultat financier net 2024, y compris variation des provisions, est de 33,55M€, contre 28,99M€ en 2023 soit une progression de 15,71% provenant essentiellement du niveau supérieur des revenus obligataires et des dividendes.

1.2.4. COMMUNICATION

Depuis 2022, la CAM BTP a initié une nouvelle politique de communication pour l'ensemble de son groupe et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CAM met l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAM BTP et ses filiales ; deux marques ont été créées :

- CAM BTP, qui regroupe les activités non-vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAM BTP.
- CAM COURTAGES, qui regroupe les activités non-vie et vie distribuées par le courtage.

Les noms des sociétés n'ont pas été modifiés.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes de la CAM BTP.

La CAM BTP a renforcé et développé des partenariats avec les différentes instances représentant les métiers du BTP. Elle a également accru sa présence dans les médias et les réseaux sociaux et développe également une communication de conseils juridiques et techniques : des webinaires consacrés aux enjeux du secteur du BTP sont régulièrement organisés avec un succès grandissant. Elle a également engagé des dépenses de mécénat, notamment pour la préservation de la Chapelle de Ronchamp construite par l'architecte Le Corbusier.

1.2.5. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs de l'ensemble du Groupe CAM au 31 décembre 2024 sont de 249 salariés (239 à fin 2023). Le Groupe CAM a fortement investi dans de nouvelles compétences au cours de l'année 2024 afin de faire face à ses obligations réglementaires croissantes mais aussi afin de servir ses ambitions de développement et de modernisation..

L'effectif de la CAM BTP est de 39 salariés comme à fin 2023.

Examinons à présent les résultats et les comptes de votre Mutuelle pour l'exercice 2024.

1.3. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats de la CAM BTP au 31 décembre 2024, comparés à ceux de 2023, sont donnés par le tableau ci-après.

La CAM BTP est adhérente de la SGAM BTP qui combine en 2024 un périmètre composé de l'Auxiliaire, l'Auxiliaire Vie, la CAM BTP, la SMABTP, la SMAVie ainsi que leurs filiales.

Chaque Mutuelle adhérente est dispensée de combinaison ou consolidation depuis l'exercice 2007.

Il convient de signaler que la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2021 et 2022. A l'occasion des travaux du vérificateur, la société a opté pour la procédure de régularisation spontanée des bases imposables au titre de certains postes de bilan :

Postes en M€	2021	2022
Prévisions de recours hors construction (nettes de frais de gestion)	0,67	0,12
Provisions pour sinistres tardifs (y compris frais de gestion)	3,91	0,33
PSNM complémentaires acceptées d'ACTE IARD	5,53	0,00
Plus-values latentes sur OPCVM	4,64	-3,74
Total des rehaussements	14,76	-3,30

Les effets de ces régularisations versées en 2024, sont pris en compte dans les résultats de l'exercice 2024 et représentent un montant de droits rappelés de 4,04M€ auxquels s'ajoutent 0,18M€ d'intérêts de retard soit un impact total de 4,22M€ au titre de 2021. Le déficit reportable résultant de l'exercice 2022 a été complété par les 3,30M€ de correction symétrique.

Ces régularisations impliquent également le provisionnement d'une participation des salariés complémentaire de 0,72M€ (avant intérêts de retard et charges sociales et fiscales) qui sera versée début 2025.

Le résultat comptable de la CAM BTP net d'impôt sur les sociétés ressort ainsi à 15,15M€ en 2024 contre 16,96M€ en 2023.

En millions d'euros	2024	2023
• Résultat avant Impôt sur les sociétés, intéressement et Participation des salariés	22,77	20,55
• Impôt sur les sociétés	6,69	3,10
• Intéressement et Participation des salariés (*)	0,92	0,49
RÉSULTAT COMPTABLE NET DE LA CAM BTP	15,15	16,96

(*) hors charges sociales et fiscales, et intérêts de retard sur le rappel de participation 2021

Nous exposons ci-après les éléments du compte de résultat et du bilan.

1.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat se compose du compte technique comprenant les opérations d'assurance, et du compte non technique intégrant les opérations exceptionnelles ou ne relevant pas de l'exploitation courante.

1.3.1.1. COMPTE TECHNIQUE

Cotisations

Les cotisations émises nettes d'annulations courantes s'élèvent à 143,07M€ contre 134,10M€ en 2023, soit une augmentation de 6,69%.

Après intervention des cotisations à émettre nettes de primes à annuler, des provisions pour primes non acquises et des provisions pour risques en cours, les cotisations acquises à l'exercice avant réassurance, y compris les acceptations, ressortent à 142,05M€ en 2024, contre 133,34M€ en 2023, ce qui correspond à une hausse de 6,53%.

Les cotisations acquises à l'exercice, nettes de réassurance, ressortent à 129,52M€ en 2024 contre 122,65M€ en 2023, soit une augmentation de 5,60%. Le niveau des primes cédées aux réassureurs en 2024 est en hausse de 17,21% et s'élève à 12,53M€. Le programme de réassurance pour 2024 s'est traduit par une hausse des tarifs des réassureurs par rapport à 2023, entre +2,30% et +9,20% selon les garanties, soit +4,50% en moyenne.

Les cotisations acquises « affaires directes » nettes d'annulations et de variation des provisions de primes, proviennent directement de l'activité de la CAM BTP : elles passent de 79,42M€ en 2023 à 86,52M€ en 2024, soit une augmentation de 8,93%.

Cette augmentation s'explique par :

- L'évolution des déclarations d'assiettes des sociétaires au titre de l'année 2023 qui traduit la bonne tenue du BTP malgré la crise de l'immobilier,
- le résultat des augmentations tarifaires et de l'évolution de certains indices sectoriels,
- l'activité commerciale a également permis de conforter le portefeuille d'affaires, tant par les conquêtes de 2024 que par la défense du portefeuille.

La société réalise plus de 95% de son activité en polices d'abonnement. Malgré la baisse d'activité dans la construction neuve en 2024, les primes émises en polices ponctuelles ont progressé de 41,68%, passant de 2,70M€ à 3,83M€. Les cotisations relatives au chantier du Stade de la Meinau contribuent fortement à cette progression.

Les cotisations acquises provenant des acceptations passent de 53,91M€ à 55,53M€. Les principaux éléments qui les composent sont :

- les cotisations acceptées provenant d'ACTE IARD, pour 15,24M€ (+5,89%) ; elles correspondent principalement à l'application du traité de réassurance en quote-part construction pour 15,23M€ qui étaient de 14,38M€ en 2023 ;
- les cotisations acceptées de BTP Prévoyance (groupe PRO BTP) dans le cadre du traité de réassurance des risques sociaux du BTP, qui sont de 38,25M€ contre 37,51M€ en 2023, soit une augmentation de 1,97% ;
- les cotisations acceptées de SMA SA qui sont de 1,80M€ comme en 2023, avec une légère progression de 0,20% ;

Charge de sinistres

La charge de sinistres brute totale, avant réassurance, ressort à 121,75M€ en 2024 contre 116,92M€ en 2023, en augmentation de 4,12%.

Sur l'année 2023, la CAM BTP avait été épargnée par les événements climatiques et peu impactée par les émeutes du début de l'été. Il en est de même en 2024 en ce qui concerne les inondations ou sécheresses observées.

La charge de sinistres des acceptations a progressé de 5,02% pour atteindre 51,73M€, dont -1,18M€ pour les acceptations ACTE IARD, +3,73M€ pour BTP Prévoyance et -0,09M€ pour SMA SA.

La charge de prestations des affaires directes est de 70,82M€, contre 67,25M€ en 2023, soit une hausse de 5,30%. Alors qu'en 2023, la société avait une charge des sinistres importants (supérieurs à 0,23M€) de l'ordre de 6,01M€ pour 13 sinistres déclarés dans l'exercice, ce sont 16 sinistres qui ont été déclarés en 2024 pour une charge de 8,87M€. Les sinistres antérieurs ont représenté une charge de 5,11M€ sur l'exercice 2024 contre 10,64M€ sur 2023.

La charge de sinistres indiquée au compte de résultat comprend les frais de gestion des sinistres (internes et externes) pour 14,52M€ (contre 13,07M€ en 2023), dont 7,86M€ (7,18M€ en 2023) correspondent aux frais internes répartis conformément aux dispositions du plan comptable d'assurance.

La charge de sinistres nette de réassurance ressort à 122,20M€ en 2024, contre 113,35M€ en 2023, soit une augmentation de 7,81%.

La charge des cessions de sinistres aux réassureurs a représenté un bénéfice au profit des réassureurs avec un transfert de 0,46M€ contre un bénéfice au profit de la CAM BTP de 3,58M€ en 2023.

Produits des placements alloués

Les produits financiers sont affectés au compte non technique conformément au plan comptable des assurances. Une partie, représentant les produits financiers générés par les provisions techniques, est allouée au compte technique en fonction du rapport provisions techniques nettes de réassurance / provisions techniques nettes de réassurance + fonds propres. Les résultats financiers sont détaillés dans le compte non technique.

Les produits des placements alloués au compte technique sont de 21,79M€, contre 18,92M€ en 2023, conséquence de la hausse globale des produits financiers et du niveau des provisions techniques.

Autres produits et charges techniques - frais généraux

Les autres produits techniques, de 0,24M€, sont en baisse de 5,33% par rapport à 2023; il s'agit des frais accessoires perçus à l'occasion des émissions des avis d'échéance dont le volume est directement lié aux modalités de règlement des cotisations par les sociétaires.

Les frais généraux sont affectés selon leur destination, conformément au plan comptable, et non selon leur nature.

Pour l'ensemble du groupe, les frais de gestion directs totaux (hors commissions versées aux courtiers et nets de frais accessoires) représentent 33,88M€ contre 29,29M€ en 2023, en augmentation de 15,66%. Les frais de gestion sont affectés aux sociétés du groupe selon des clés de répartition tenant compte, entre autres, du volume d'affaires réalisées, des sinistres traités, des effectifs affectés à l'activité de chaque entité.

Les commissions, essentiellement versées aux courtiers, sont de 13,91M€ pour le groupe, en hausse de 0,18%, liée à la progression des primes émises des filiales ACTE IARD et ACTE VIE.

Ce sont les investissements techniques et humains engagés en 2024 qui contribuent à la progression des frais de fonctionnement : renforcement des équipes commerciales, renforcement des équipes administratives pour faire face aux obligations réglementaires croissantes, mise à disposition du personnel d'un nouveau poste de travail permettant le télétravail, développement des actions de communication, sont les principaux postes concernés.

Pour la CAM BTP, la répartition des frais généraux sur affaires directes par destination, hors commissions, conformément au plan comptable de l'assurance, est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2024	2023	Δ
• Charges internes de sinistres	7,86	7,18	+ 9,48%
• Charges d'acquisition	8,02	7,19	+ 11,57%
• Charges d'administration	0,71	0,63	+ 11,67%
• Autres charges techniques	1,68	1,21	+ 39,54%
• Charges financières internes	0,67	0,60	+ 10,29%
TOTAL	18,94	16,81	+ 12,64%

Les frais sur acceptations s'élèvent à 7,85M€, en diminution de 24,66% par rapport à fin 2023. Ce poste représente les commissions de réassurance versées aux cédantes. Les commissions versées à BTP Prévoyance baissent de 47,81% et représentent 3,13M€. Le volume de commissions versées en 2024 au titre du traité construction en quote-part avec ACTE IARD est de 4,74M€, en progression de 5,73%. Le résultat de ce traité représente une perte pour la CAM BTP de 2,82M€ (-4,71M€ en 2023), qui pourra être compensée par le versement de dividendes par ACTE IARD si son assemblée générale en décide ainsi.

Les commissions reçues des réassureurs sont de 1,16M€, en hausse de 20,52% par rapport à 2023.

Le rapport Frais de gestion nets de commissions reçues des réassureurs/Cotisations émises totales nettes de cessions est de 19,79% contre 21,42% en 2023. Ce ratio est de 23,85% sur les affaires directes, en augmentation de 0,86 point par rapport à 2023.

Résultat de la réassurance cédée

L'application des programmes de réassurance cédée avait permis à la CAM BTP de transférer un bénéfice net de 6.15M€ à ses réassureurs en 2023 ; il est de 11,83M€ à fin 2024.

Le résultat technique est un excédent de 11,44M€ contre 10,41M€ en 2023.

1.3.1.2. COMPTE NON TECHNIQUE

Produits financiers

Les produits des placements passent de 34,70M€ à 40,10M€ en 2024 et se décomposent comme suit :

Les revenus des placements (loyers des immeubles, dividendes, coupons des obligations) passent de 19,86M€ à 24,35M€ soit une augmentation de 22,62%. Les investissements en titres obligataires réalisés en 2023 et 2024 à des taux plus attractifs permettent de gonfler la poche moins risquée et de dégager plus de revenus récurrents.

Les « autres produits de placements » passent de 3,13M€ à 3,64M€. Outre des reprises de provisions sur placements pour 2,91M€, ce poste comprend 0,47M€ de différences sur prix de remboursement des obligations à percevoir et d'autres produits financiers pour 0,26M€. Pour mémoire, en 2023, les reprises de provisions pour dépréciation durables s'élevaient à 2,42M€.

Les profits de réalisation des placements sont de 12,12M€ contre 11,71M€ en 2023.

Les charges de placements sont de 6,55M€, contre 5,71M€ en 2023 et s'analysent comme suit :

Les pertes provenant de la réalisation des placements sont de 3,10M€ contre 0,57M€ en 2023. Le respect des niveaux de risque par poches décidé par le Conseil d'Administration de décembre 2023

et la volonté d'engager une recomposition du portefeuille en vue de la baisse de sa température moyenne ont nécessité des arbitrages parfois défavorables.

Les frais de gestion internes et externes de placement passent de 1,06M€ à 1,07M€, soit une augmentation de 1,12%. Les frais de gestion externes ont diminué de 62,09%. Les frais d'entretien des immeubles ont diminué de 11,31%. Les frais de gestion internes ont quant à eux augmenté de 10,29% à 0,67M€.

Les autres charges de placements, qui ressortent à 2,37M€, contre 4,07M€ en 2023, comprennent :

- les amortissements et provisions pour dépréciation des immeubles pour 0,76M€ en diminution de 33,68% par rapport à 2023.
Rappelons que le siège du Groupe acquis en 2008 a 16 ans. Il fait l'objet d'amortissements annuels qui passent de 0,51M€ à 0,35M€ à fin 2024 car les lots amortis sur 15 ans l'ont été totalement à fin 2023. En contrepartie, des produits financiers correspondant aux loyers intra-groupe et au loyer fictif supporté par la CAM BTP pour l'utilisation de ce bien pour son exploitation sont comptabilisés à hauteur de 1,04M€ contre 1,01M€ à fin 2023.
- les différences de prix de remboursement des obligations pour 0,04M€ contre 0,02M€ en 2023
- et les provisions pour dépréciation des obligations, actions et parts d'OPCVM pour un montant de 1,02M€ ; rappelons que le stock de PDD s'élevait à 2,91M€ à fin 2023, la variation des PDD sur l'exercice représente donc une reprise nette de 1,89M€.

Le résultat financier ressort donc à 33,55M€ contre 28,99M€ à fin 2023.

Divers

Le compte non technique comprend entre autres les éléments courants et exceptionnels non liés à l'activité d'assurance de la Société.

Les autres produits non techniques qui sont de 0,14M€ augmentent de 7,96% par rapport à 2023. Les autres produits de cette rubrique sont des rémunérations perçues par l'entreprise pour des opérations de gestion de conventions de conservation de sinistres en flottes automobiles (0,05M€ et +3,10%) ou de distribution de produits connexes à l'assurance dont des services d'assistance (0,07M€ et +12,53%).

Les autres charges non techniques sont de 0,29M€ et représentent les charges sociales et fiscales de l'intéressement et de la participation des salariés, tant au titre de celle résultant du contrôle fiscal que de l'exercice 2024.

Les produits exceptionnels, de 0,06M€. Ils sont en baisse de 13,74%

Les charges exceptionnelles sont de 0,35M€, en hausse de 0,34M€ par rapport à 2023. Ce poste correspond entre autres à des différences de règlement de primes de quelques centimes, à divers frais exceptionnels et à des provisions pour médailles du travail et pour litiges. En 2024, il a constaté également les intérêts de retard sur les redressements fiscaux de 2021 et la correction de participation qui en a découlé, soit 0,23M€.

L'application des accords d'intéressement et participation des salariés dérogatoire signés avec les partenaires sociaux en juin 2024 ne permet pas d'attribuer un intéressement ; elle permet l'attribution d'une participation de 0,20M€ hors charges sociales et fiscales. L'accord d'intéressement applicable en 2023 avait attribué un montant de 0,16M€ et une participation dérogatoire de 0,33M€. Le montant total de la participation dérogatoire de l'exercice 2024 y compris charges sociales et fiscales s'élève à 0,27M€.

Le poste participation des salariés comprend également le rappel de participation de 0,72M€ au titre du rehaussement du résultat fiscal de 2021.

La variation des plus-values latentes sur les OPCVM actions soumise de plein droit à imposition dans l'exercice représente un montant positif de 11,72M€ contre +6,43M€ en 2023. La charge d'impôt théorique qui en résulte, compte tenu du taux moyen d'imposition, s'élève à 2,98M€ contre 1,66M€ en 2023.

La CAM BTP et sa filiale ACTE IARD ont opté pour le régime de l'intégration fiscale, mécanisme de consolidation des résultats fiscaux de l'ensemble des sociétés membres d'un groupe de sociétés ayant opté pour ce régime.

Le résultat fiscal de l'intégration qui représente un bénéfice de 13,93M€ contre +17,31M€ à fin 2023. Le déficit reportable de 16,99M€ a été en partie utilisé et il reste 2,06M€ reportable sur les exercices suivants. La charge d'impôt globale qui en résulte s'élève à 3,55M€.

La CAM BTP dégage un bénéfice fiscal après imputation du déficit reportable de 10,37M€, soit un impôt sur les bénéfices de 2,65M€.

ACTE IARD dégage également un résultat fiscal bénéficiaire de 3,57M€ après imputation du déficit reportable contre +5,12M€ à fin 2023. La charge d'impôt sur les sociétés d'ACTE IARD en 2024 s'élève à 0,89M€ contre 1,29M€ à fin 2023.

Le résultat comptable de l'exercice ressort à 15,15M€, contre 16,95M€ en 2023.

Compte-tenu d'un report à nouveau à l'ouverture de l'exercice de 0,39M€ et du résultat de l'exercice, nous vous proposons d'affecter un total de 14,48M€ aux réserves libres et au report à nouveau selon la répartition suivante :

• Réserve responsabilité décennale	6 800 000,00
• Réserve incendie	1 400 000,00
• Réserve automobile	2 100 000,00
• Réserve responsabilité civile	5 000 000,00
• Report à nouveau	247 041,98
TOTAL	15 547 041,98

1.3.2. BILAN

Le total du bilan de la société s'élève à 1 051,41M€ contre 983,57M€ en 2023.

1.3.2.1. ACTIF

Le volume des placements nets, hors livrets et comptes rémunérés ressort à 982,53M€, contre 955,99M€ en 2023, soit une hausse de 2,67%.

Le volume des placements rapporté aux provisions techniques passe de 151,72% à 151,13%.

Les terrains et constructions nets d'amortissements et provisions pour dépréciation passent de 99,45M€ à 99,72M€ en 2024. Il n'y a pas eu d'acquisitions en 2024. L'immeuble de placement de Besançon rue Nicolas Bruand fait l'objet d'un programme de rénovation et de transformation en logements : ces travaux ont été portés en constructions en cours pour 1,58M€.

La société possède ainsi en direct 10 biens immobiliers de placement pour une valeur nette comptable de 17,18M€ (+6,27%) et 3 immeubles d'exploitation pour 4,94M€ (-6,15%).

La part de la CAM BTP dans la SCI Foncière CAMACTE s'élève à 64,70M€ stable par rapport à 2023.

La société possède des parts d'autres SCI et OPCI pour une valeur nette de 12,90M€ (-3,12%).

La part de l'immobilier dans les placements représente 10,16% des placements contre 10,40% en 2023.

Les placements dans des entreprises liées passent de 147,48M€ à 152,76M€. Pour un montant de 135,30M€ (+4,06% par rapport à 2023), il s'agit des avances d'espèces de la CAM BTP à ACTE IARD

en représentation de ses engagements techniques dans le cadre du traité de réassurance en quote-part construction.

Les autres placements avant provisions pour dépréciation, de 703,82M€ contre 687,34M€ en 2023, comprennent les obligations cotées, à hauteur de 314,51M€ (+5,12%), des actions et titres cotés pour 12,79M€ (-5,01%), des parts d'OPCVM pour 270,51M€ (-6,23%), des titres non cotés pour 8,87M€ (-0,26%), d'autres titres pour 9,13M€ (-1,81%) et 88,00M€ de dépôts auprès d'établissements de crédit (+29,41%).

Ces placements font l'objet de provisions pour dépréciation dont le stock est de 1,02M€ à comparer avec 2,91M€ en 2023.

Après provisions pour dépréciation durable, les autres placements nets sont de 702,79M€ contre 684,42M€ en 2023 (+2,68%).

Le poste « créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes », ressort à 26,26M€, en augmentation de 6,57% par rapport à 2023. Il s'agit des espèces déposées auprès des groupements de co-réassurance construction pour 1,11M€, ainsi que des dépôts espèces constitués dans le cadre du nouveau traité de réassurance acceptée en provenance de BTP Prévoyance (25,15M€ et +6,81% par rapport à 2023).

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ressort à 18,55M€ contre 21,96M€ en 2023.

Le volume des créances est de 41,69M€ contre 34,65M€ en 2023 et se décompose comme suit.

La ligne « primes restant à émettre » comprend le solde des primes acquises non émises pour 16,94M€ (19,24M€ à fin 2023) et des cotisations à annuler pour 4,75M€ (6,71M€ à fin 2023), soit un montant net de 12,19M€ (12,53M€ à fin 2023). Le volume des cotisations à annuler a fortement diminué sur les acceptations BTP Prévoyance.

Les créances sur les assurés ressortent à 14,20M€ contre 9,79M€ en 2023, soit une progression de 44,96%.

Les créances douteuses atteignent 1,42M€ contre 1,22M€ à fin 2023.

Les mesures de soutien à l'économie de 2020 ont permis aux entreprises de résister aux difficultés de paiement et le nombre de procédures collectives qui avait fortement baissé est passé au-dessus de celui observé au plus fort des crises de l'immobilier de 1993 et des subprimes de 2008.

A la CAM BTP, le nombre de productions de créances diminue de 13,56% entre 2023 et 2024. Le montant moyen des créances a toutefois progressé de 57,46% pour atteindre 15,3K€. Plusieurs défaillances significatives sont survenues en 2024 dont une de 182,3K€ représentant à elle seule près d'un tiers du total.

Les créances nées d'opérations de réassurance passent de 5,85M€ à 6,53M€ en 2024. Les créances de réassurance acceptée en provenance de BTP Prévoyance et des anciens groupements construction progressent de 28,72% à 1,82M€. Les créances de réassurance cédée passent de 4,44M€ à 4,71M€.

Les autres créances qui s'élèvent à 8,77M€ contre 6,48M€ en 2023, s'analysent comme suit :

Les créances de personnel de 0,11M€ diminuent de 11,43%.

Le poste « État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques », s'élève à 0,91M€ à fin 2024 contre 0,01M€ à fin 2023. L'impôt dû sur 2024 est inférieur de 0,90M€ aux acomptes versés.

Le poste débiteurs divers est de 7,75M€ contre 6,35M€ en 2023. Les comptes courants internes avec les entités du Groupe CAM présentent un solde global de 4,16M€ (+65,29% par rapport à fin 2023). Les autres débiteurs divers concernent principalement la gestion du parc immobilier avec un total de 3,46M€ à fin 2024 contre 3,76M€ à fin 2023.

Les autres actifs comprennent les actifs corporels d'exploitation dont principalement les matériels de bureau et quelques matériels informatiques, le cœur du système d'information du Groupe étant la propriété du GIE CAMACTE.

Les comptes courants et caisse sont de 2,53M€ contre 0,77M€ en 2023. Ce poste correspond à hauteur de 2,11M€ à la trésorerie liée aux encaissements de fin d'année sur les cotisations à effet du 1er janvier 2025 et non placée au 31/12 (0,64M€ à fin 2023) et pour 0,42M€ à des comptes sur livrets. Ces derniers étaient de 0,13M€ à fin 2023.

Les comptes de régularisation à l'actif du bilan dont le solde ressort à 6,98M€, se composent notamment, à hauteur de 4,73M€ des coupons courus non échus, de charges payées d'avance et produits à recevoir pour 0,13M€ et enfin pour 1,35M€ de la décote des obligations lors de leur achat.

1.3.2.2. PASSIF

Les capitaux propres passent de 340,68M€ en 2023 à 355,84M€, soit une augmentation de 4,45%.

L'augmentation des capitaux propres provient en totalité du résultat de l'exercice 2024.

Les provisions techniques passent de 630,17M€ à 649,54M€, soit une progression de 3,07% résultant d'une augmentation de 9,92M€ en assurance construction, +2,31M€ en hors construction et +7,14M€ en acceptations.

Le stock de provisions pour sinistres non encore manifestés de la CAM BTP (affaires directes) ressort à 152,60M€, contre 148,40M€ en 2023, soit une augmentation de 2,84%.

Le stock de provisions pour risques et charges est de 0,48M€, en progression de 0,32% par rapport à 2023.

Les autres dettes, qui étaient de 46,29M€ en 2023, sont de 45,55M€ en 2024.

Cette rubrique comprend les soldes créditeurs des comptes clients pour 11,55M€ (-3,08% par rapport à 2023), des réassureurs pour 26,85M€ (+19,61%), du personnel pour 1,17M€ (+58,69% en raison de la provision pour participation aux bénéfices de 2024), de l'État et des organismes de sécurité sociale pour 0,98M€ (-3,87M€ dont -4,13M€ au titre de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 dont les acomptes sont à l'actif), des créanciers divers pour 5,00M€ (-12,44%).

Le poste « État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » correspond aux dettes sociales et fiscales à la clôture de l'exercice ainsi que les charges fiscales et sociales à payer sur opérations d'inventaire.

Le poste créanciers divers de 5,00M€ correspond pour 2,86M€ aux comptes courants internes au Groupe CAM et pour le solde à des comptes de tiers divers. Il était de 5,71M€ à fin 2023 dont 4,16M€ au titre des comptes courants internes au groupe.

Les comptes de régularisation passif présentent les différences de prix restant à amortir pour les obligations en portefeuille pour un montant de nul contre 0,04M€ en 2023.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 0,26M€ à fin 2024 contre 0,09M€ à fin 2023.

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance. Conformément à l'analyse de la Commission juridique fiscale et de la concurrence de la Fédération Française de l'Assurance (Cir-Jur-88/2017) relative à l'application de ces dispositions par les sociétés d'assurance, les obligations relatives aux délais de paiement imposées par le décret du 27 novembre 2015 et l'arrêté

du 20 mars 2017 ne trouvent pas à s'appliquer aux opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

La CAM BTP est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien ses opérations d'assurance, aussi le tableau ci-dessous ne présente que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	6	2	6	3	17
Montant total des factures concernées	0	51 668,44	41,76	719,70	12 455,14	64 885,04
% du montant total des achats de l'exercice	0	2,44	0,00	0,03	0,59	3,06

Nombre de factures exclues 0
Montant total des factures exclues 0

Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	840	115	19	13	13	160
Montant total des factures concernées	1 727 523,77	306 283,98	46 460,91	20 149,16	20 635,33	393 529,38
% du montant total des achats de l'exercice	81,45	14,44	2,19	0,95	0,97	18,55

Nombre de factures exclues 0
Montant total des factures exclues 0

1.3.3. ANALYSE DES PRINCIPALES BRANCHES EXPLOITÉES

1.3.3.1. RAPPORT SINISTRES / COTISATIONS (S/C)

Le rapport global Sinistres / Cotisations hors acceptations, brut de réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,53 au 31 décembre 2024, contre 0,70 à fin 2023.

Le ratio combiné des affaires directes, comprenant les frais de gestion, avant réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,62 en 2024 contre 0,79 en 2023.

Rappelons qu'afin de rester très proches des notions comptables, les rapports S/C indiqués ont été calculés sur la base des résultats d'exploitation par branche tels qu'ils figurent sur l'état C 1.

Le plan comptable a introduit dans la charge de sinistres les frais de gestion internes, correspondant pour l'essentiel aux frais des services de sinistres. Les rapports S/C prennent en compte l'ensemble de ces frais de gestion.

L'évolution des résultats des différentes branches doit être analysée au regard de l'évolution des cotisations et des sinistres, mais également des produits financiers qui leur sont affectés en fonction du volume de cotisations et de provisions techniques. Ainsi le volume des produits des placements alloués au compte de résultat technique est de 21,79M€ à fin 2024 contre 18,92M€ en 2023.

1.3.3.2. AUTOMOBILE

La branche Automobile représente un volume de cotisations acquises à l'exercice de 11,21M€ contre 10,52M€ en 2023, soit une augmentation de 6,61%.

Le nombre de véhicules assurés à la fin de l'exercice a augmenté de 0,54% à 23 440 unités. Le nombre de véhicules particuliers diminue de 0,67% à 3 127 unités et celui des véhicules professionnels progresse de 0,73% à 20 313 unités.

Les affaires nouvelles de la CAM BTP dans cette branche ont été de 0,56M€ en 2024 (-29,26% par rapport à 2023). Parmi cette production près de 44% a été réalisé sur des contrats flottes (61% en 2023).

La charge des prestations passe de 8,83M€ en 2023 à 10,36M€ en 2024, soit une augmentation de 17,33%. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a diminué de 0,63% entre 2023 et 2024. Il convient de noter qu'il n'y a pas eu de sinistres grêles en 2024 comme en 2023.

Aucun sinistre important (d'un montant unitaire supérieur à 230K€) n'a été déclaré en 2024 comme en 2023. Les sinistres importants antérieurs ont donné lieu à bonis pour 0,21M€ (0,34M€ de bonis en 2023).

Le rapport S/C, tel que défini ci-avant, ressort à 0,92 en 2024 contre 0,84 en 2023. Le ratio combiné est quant à lui de 1,05 contre 0,95 à fin 2023.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,95M€ au niveau de résultat technique contre 0,85M€ à fin 2023.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 0,68M€ contre 1,70M€ à fin 2023.

Le résultat technique est une perte de 0,31M€ en 2024 contre -0,28M€ en 2023.

La branche automobile est un type de risque difficile à équilibrer du fait de la forte concurrence entre assureurs qui l'utilisent comme produit d'appel avec des marges limitées.

1.3.3.3. RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Les affaires nouvelles réalisées en 2024 sont de 0,07M€ (+8,97% par rapport à 2023). Il convient d'y ajouter une quote-part (40%) des contrats « Globale », regroupant des garanties RC et RD, soit 0,57M€ contre 0,54M€ en 2023.

Le total des affaires nouvelles est donc de 0,64M€ en augmentation de 7,20% par rapport à 2023.

Les cotisations acquises de la branche Responsabilité Civile Générale ressortent à 10,89M€ en 2024 contre 10,37M€ en 2023, soit une hausse de 5,09%.

La charge des prestations passe de 6,82M€ en 2023 à 6,51M€ en 2024, soit une baisse de 4,46%. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice augmente de 8,59% par rapport à 2023.

Aucun sinistre important n'a été déclaré en 2024 contre deux en 2023 pour 0,59M€. Des bonis sur sinistres importants ont été enregistrés pour 0,37M€ contre 0,68M€ en 2023.

Le rapport S/C est de 0,61 contre 0,66 à fin 2023. Le ratio combiné est de 0,72 contre 0,77 à fin 2023.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 2,07M€ au niveau de résultat technique contre 1,71M€ à fin 2023.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 1,27M€ en diminution de 0,10% par rapport à fin 2023.

Le résultat technique de la branche est un excédent de 3,79M€ contre 2,87M€ en 2023.

1.3.3.4. DOMMAGES AUX BIENS

Cette catégorie regroupe les contrats Multirisques Habitation (Dommages aux biens particuliers), Incendie de Chantier, Incendie Professionnel et Bris de Machine (Dommages aux biens professionnels).

Les affaires nouvelles de la CAM BTP dans cette branche ont été de 0,37M€ en 2024 contre 0,62M€ en 2023.

Le portefeuille de contrats de risques de particuliers représente 1,90M€ contre 1,86M€ en 2023 et celui des professionnels 7,06M€ (+4,84%).

Les cotisations acquises pour cet ensemble sont de 7,65M€, stables par rapport à 2023.

La charge des prestations ressort à 4,33M€ contre 7,08M€ en 2023, soit une baisse de 38,84%. Les risques de particuliers voient leur sinistralité diminuer de 11,38% et celle des professionnels de 2,25M€. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a diminué de 0,31% notamment en raison de l'absence des événements de grêle survenus durant l'été 2024.

Deux sinistres importants ont été déclarés dans cette branche en 2024 pour 1,72M€ contre quatre pour 2,73M€ en 2023.

Des bonis de 0,51M€ ont été enregistrés en 2024 au titre des sinistres importants contre des malis de 0,56M€ en 2023.

Le rapport S/C de l'ensemble Dommages aux biens est ainsi de 0,57 contre 0,93 en 2023. Le ratio combiné s'élève à 0,70 contre 1,03 en 2023.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,49M€ au niveau de résultat technique (-20,86% par rapport à 2023).

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 2,54M€ contre 1,33M€ en 2023.

L'ensemble Dommages aux biens dégage un bénéfice technique de 0,26M€ contre une perte technique de 0,93M€ en 2023.

1.3.3.5. RISQUES SOCIAUX

Sont regroupées sous cette appellation les branches Individuelle Accidents (dommages corporels), Arrêts de travail et Licenciement.

Le volume des cotisations acquises en 2024 est de 16,58M€ contre 14,43M€ en 2023, soit une augmentation de 14,91%.

Les cotisations acquises de la branche Dommages corporels sont de 14,46M€ contre 12,38M€ en 2023, soit une progression de 16,86%.

Les cotisations relatives à la branche Licenciement qui figurent dans la catégorie Divers de l'état C1 sont en hausse de 3,17% à 2,12M€. Ce montant représente les cotisations des contrats Licenciement Ouvriers, Licenciement ETAM/Cadres ainsi que celles des garanties du contrat Licenciement – Indemnité de départ en retraite, gérées en répartition.

Les cotisations du contrat Licenciement – Indemnité de départ à la retraite gérées en capitalisation au titre du collège ETAM-Cadres, de 0,89M€ (en baisse de 3,40%), sont affectées à ACTE vie.

À noter qu'une partie de la charge globale de sinistres du contrat Licenciement – Indemnité de départ à la retraite est affectée à ACTE Vie, au fonds de capitalisation des assurés.

La charge des prestations de cet ensemble s'établit à 12,87M€ contre 13,65M€ en 2023, soit une diminution de 5,71%. La charge des prestations des contrats de licenciement (2,11M€) augmente de 103,73% par rapport à 2023 et celle des contrats de prévoyance collective diminue de 14,72% à 10,75M€. Les difficultés financières rencontrées par les entreprises et les défaillances expliquent la progression des prestations licenciement.

Le rapport S/C de l'ensemble Risques Sociaux ressort à 0,78 contre 0,95 en 2023. Le ratio combiné est de 0,84 contre 1,07 à fin 2023.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,41M€ au niveau du résultat technique contre 0,31M€ à fin 2023.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 0,15M€ en augmentation de 7,06% par rapport à 2023.

Le résultat technique de cet ensemble est un bénéfice de 2,93M€ contre une perte de 0,91M€ en 2023. Les contrats de prévoyance collective des entreprises du BTP affichent une amélioration de leurs résultats techniques de 4,90M€ en bénéfice de 3,31M€. Le Licenciement présente une perte de 0,38M€ contre +0,69M€ en 2023.

1.3.3.6. DIVERS

Le poste « divers » regroupe les branches Transport, Protection Juridique, Assistance et Pertes pécuniaires (hors licenciement analysé dans la rubrique Risques Sociaux).

L'assurance de la protection juridique présente des primes acquises de 0,82M€ en augmentation de 2,38% par rapport à 2023.

La charge des prestations est de 0,55M€ contre un produit de 0,04M€ en 2023.

Le résultat technique de cet ensemble est un excédent de 0,18M€, contre +0,77M€ en 2023.

L'activité d'assistance est liée au produit Véhi Pro pour lequel la CAM BTP est assureur et FIDELIA, réassureur en quote-part, est gestionnaire des sinistres. Les primes sont de 85,32K€ et les sinistres de 30,62K€, ce qui dégage un résultat technique positif de 20,15K€ contre 12,21K€ en 2023.

Pour la branche catastrophes naturelles, les primes augmentent de 5,99% à 1,16M€ et la charge de sinistres est de 0,72M€ contre 0,28M€ en 2023.

Il convient de rappeler que seuls sont pris en charge par cette branche les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 0,45M€, en augmentation de 15,04% par rapport à 2023.

Le résultat technique de cette branche est une perte de 0,14M€ contre +0,31M€ à fin 2023 en raison de la dotation à la provision pour égalisation de 0,33M€.

Les cotisations acquises de la branche Transport sont de 0,42M€, en augmentation de 0,53% par rapport à 2023.

La charge de sinistres reste modérée avec 0,08M€ en augmentation de 0,07M€ par rapport à 2023.

Le résultat technique ressort à 0,28M€ contre 0,36M€ en 2023.

Au total la branche «divers» présente un résultat technique de 0,34M€, contre 1,46M€ en 2023. Les produits financiers alloués contribuent pour 0,04M€ (+34,81% par rapport à 2023).

L'ensemble des branches « Affaires directes » hors construction, y compris Transports, dégage un excédent de 7,02M€ contre 2,21M€ en 2023. Les produits financiers alloués sont de 3,97M€ contre 3,52M€ en 2023.

1.3.3.7. ASSURANCE CONSTRUCTION

Ce chapitre traite de façon distincte les garanties obligatoires de l'assurance construction, qui sont gérées en capitalisation et donnent lieu à l'évaluation de sinistres futurs, et les garanties facultatives, qui sont gérées en répartition. Les contrats de la branche construction comportent à la fois des garanties gérées en capitalisation et en répartition.

Les garanties obligatoires de l'assurance construction générant d'importantes provisions techniques, les produits financiers y sont particulièrement importants pour l'équilibre du risque.

Les affaires nouvelles réalisées en 2024 sur les produits de responsabilité civile décennale pure sont de 0,04M€ - elles étaient nulles en 2023 ; il convient d'y ajouter 60% des contrats « globale » pour

0,86M€ (en augmentation de 7,01% par rapport à 2023) et un total de 0,90M€ (+11,65% par rapport à 2023).

Les souscriptions en contrats ponctuels Dommages Ouvrage ou Tous Risques Chantiers se sont élevées à 6,09M€ en 2024 contre 3,76M€ en 2023 (+61,96%). Les contrats TRC et DO du chantier du Stade de la Meinau de Strasbourg représentent un volume de primes de 1,30M€.

Le nombre de sinistres déclarés en 2024 au titre des garanties de l'assurance construction a augmenté de 9,87% après une hausse de 2,81% en 2023.

RESPONSABILITE DECENNALE – Garanties obligatoires

Le volume des cotisations acquises de cette branche est de 23,91M€ contre 21,94M€ en 2023, soit une progression de 8,94%.

La charge des prestations est de 35,87M€, contre 26,74M€ en 2023. Le niveau des sinistres payés diminue de 5,84% par rapport à 2023. Deux sinistres importants ont été déclarés en 2024 pour une charge de 1,03M€ (1 pour 0,37M€ en 2023). Les sinistres ouverts avant 2024 ont dégagé des malis de 3,00M€ contre 6,47M€ en 2023. Le montant des provisions de sinistres à payer augmente de 16,44M€ (+5,60%). Parmi celles-ci, les provisions pour sinistres non manifestés qui sont étroitement liées au niveau de primes et des sinistres ont fait l'objet d'une dotation de 3,84M€ (1,97M€ en 2023).

La CAM BTP continue d'appliquer les méthodes statistiques de détermination d'éventuels malis de liquidation.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 11,85M€ au résultat technique 2024 contre 9,96M€ en 2023.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice 5,79M€ contre une perte technique de 0,65M€ en 2023.

Le résultat technique est une perte de 9,01M€ contre +3,50M€ en 2023.

Les résultats techniques de ces dernières années ont conduit la CAM BTP à continuer d'appliquer des augmentations de tarifs modérées sur les contrats peu sinistrés et à récompenser les sociétaires fidèles et présentant de bons résultats techniques sur le long terme ; ainsi, lors des définitions des tarifs pour 2025, les contrats ayant bénéficié d'une majoration du maintien du tarif hors taxe au 1/01/2025 limitée à 5% représentent 79% du chiffre d'affaires; cela étant, la vigilance est de mise sur ce risque qui doit être tarifé au plus juste pour les sociétaires. On observe en effet une augmentation régulière du coût moyen des sinistres non compensée en totalité par les produits financiers.

DOMMAGES OUVRAGE – Garanties obligatoires

Le volume des émissions passe de 2,50M€ en 2023 à 3,63M€ en 2024, soit +44,88%. Une partie des garanties des contrats du Stade de la Meinau sont dans cette catégorie.

La charge des prestations, qui était de 1,91M€ en 2023, est de 3,80M€ en 2024. Les sinistres payés ont diminué de 5,26% (-0,12M€) et les recours encaissés ont augmenté de 35,60% (+0,28M€). Le niveau des sinistres payés nets de recours encaissés passe de 1,49M€ à 1,09M€. Le niveau des provisions nettes de recours a augmenté de 1,28% à 28,68M€.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice de 0,26M€ contre -0,01M€ en 2023.

Le résultat technique est positif de 0,67M€, contre +1,69M€ en 2023. Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 1,59M€ au résultat technique 2024 contre 1,37M€ en 2023.

ASSURANCE CONSTRUCTION – Garanties facultatives

Les cotisations acquises des garanties facultatives de l'assurance construction ressortent à 10,17M€ en 2024 (dont 9,96M€ pour la responsabilité décennale) contre 9,63M€ en 2023 (dont 9,43M€ pour la responsabilité décennale).

La charge des prestations passe de 1,95M€ à -4,30M€. Contrairement aux garanties obligatoires, les garanties facultatives ne donnent pas lieu au provisionnement réglementaire (PSNM). Une variation de la sinistralité à court terme a un impact immédiat sur le résultat technique. Les provisions nettes de recours à encaisser ont diminué de 8,24M€ pour atteindre à 44,45M€.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 0,65M€ contre 1,95M€ en 2023.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 2,19M€ au résultat technique 2024 contre 1,92M€ en 2023.

Le résultat technique des garanties facultatives est un excédent de 14,63M€ contre 6,62M€ en 2023.

1.3.3.8. ACCEPTATIONS

La CAM BTP réassure par acceptation à la fois des anciens Groupements Construction en liquidation, BTP Prévoyance (PROBTP) pour des risques de garantie des arrêts de travail des entreprises du BTP, sa filiale ACTE IARD pour ses risques construction et des partenaires commerciaux sur d'autres risques. Au total, les primes acceptées sont de 55,53M€ contre 53,91M€ à fin 2023 (+2,99%).

Les traités majeurs sont ceux concernant ACTE IARD et BTP Prévoyance qui représentent à eux seuls 53,49M€ de cotisations acceptées, en augmentation de 3,06% par rapport à 2023 et 96,33% du total des acceptations (96,26% à fin 2023).

Les acceptations de primes en provenance de BTP Prévoyance ont augmenté de 1,97% pour atteindre 38,25M€.

Les cotisations acceptées d'ACTE IARD sont de 15,24M€ contre 14,39M€ en 2023, soit une hausse de 5,89%.

Les cotisations acceptées de SMA SA sont de 1,80M€, en augmentation de 0,20%.

La charge de sinistres acceptée s'élève au total à 51,73M€ (dont 97,80% pour BTP Prévoyance et ACTE IARD) contre 49,26M€ en 2023 (dont 97,53% pour BTP Prévoyance et ACTE IARD).

Le traité de réassurance avec ACTE IARD représente une perte de 2,81M€ pour la CAM BTP contre -4,70M€ en 2023.

Le résultat des acceptations en provenance de BTP Prévoyance atteint 0,54M€ contre 0,78M€ en 2023.

Les autres acceptations dégagent un bénéfice technique de 0,41M€ contre 0,31M€ à fin 2023 (+34,31%).

Le résultat sur acceptations global ressort à -1,86M€ contre -3,61M€ à fin 2023.

1.3.4. SITUATION DES FILIALES

1.3.4.1. ACTE IARD

La CAM BTP possède 99,84% du capital d'ACTE IARD, qui est de 11,43M€.

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice est de 84,42M€ en 2024, contre 83,30M€ en 2023. Il a progressé de 1,35%. L'assurance construction représente 28,4% des primes acquises (27,9% en 2023).

ACTE IARD a également fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2021 et 2022 qui a donné lieu à régularisation d'impôt pour 1,60M€ (y compris intérêts de retard) au titre de l'exercice 2021. Les corrections symétriques ont permis de compléter le déficit reportable de 2022 de 1,53M€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 5,01M€, contre 6,19M€ en 2023. Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice, sont de 73,75M€, en hausse de 2,14%.

ACTE IARD propose la distribution d'un dividende de 28,23€ par actions soit 2,12M€ au global, soit 2,11M€ pour la CAM BTP. Il était de 46,17€ par actions à fin 2023, soit 3,46M€ pour la CAM BTP.

1.3.4.2. ACTE VIE

La CAM BTP possède 86,39% du capital d'ACTE VIE, qui est de 6,10M€.

Le bénéfice réalisé après impôt en 2024 est de 1,17M€ contre 0,41M€ en 2023.

Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice, sont de 13,76M€, en progression de 9,17% par rapport à 2023.

1.3.4.3. ACTE services

La CAM BTP détient 55,05% du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 825,60K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM BTP.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 9,16% 2024 par rapport à l'exercice 2023 pour atteindre 49,80K€.

Le résultat pour 2024 est un bénéfice de 52,54K€ contre 41,24K€ en 2023.

1.3.4.4. ACOTEX

La CAM BTP détient 70,4% du capital d'ACOTEX dont les fonds propres sont de 147,15K€ avant résultat de l'exercice.

La Société réalise des expertises construction exigeant l'agrément de la CACRAC. Ses clients principaux sont la CAM BTP et ACTE IARD.

Le chiffre d'affaires 2024 est de 312,49K€, en augmentation de 38,21% par rapport à 2023 et le résultat est un bénéfice de 16,63K€ (-0,02% par rapport à fin 2023).

1.3.5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux ainsi que le conflit entre Israël et le Hamas engagé en octobre 2023.

En ce début d'année 2025, les tensions entre l'Ukraine et la Russie restent élevées. La Russie a continué ses bombardements, notamment sur des infrastructures civiles en Ukraine, malgré les appels au cessez-le-feu. Les négociations pour une trêve de 30 jours, proposées par les États-Unis et soutenues par l'Ukraine, sont en cours, mais la Russie n'a pas encore donné de réponse définitive.

L'Union européenne a réaffirmé son soutien inébranlable à l'Ukraine et devant le changement d'approche des États-Unis dans le soutien financier et en matériel, l'UE a financé pour la première fois l'achat conjoint d'armes pour soutenir l'Ukraine, démontrant une solidarité accrue parmi les États membres.

L'UE a dévoilé un plan de 800 milliards d'euros pour renforcer la sécurité et la résilience de l'Europe face aux défis sécuritaires et les États membres ont intensifié leur coopération militaire, notamment

par des exercices conjoints et le partage de renseignements pour mieux se préparer à d'éventuelles menaces.

Ces deux événements n'ont pas eu d'incidences directes sur les activités des entités du Groupe CAM.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de ces événements sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières.

1.3.6. PERSPECTIVES DE LA CAM BTP

Les résultats 2024 bénéficient naturellement d'abord aux sociétaires qui dans leur grande majorité voient leurs tarifs diminuer en euros constants.

Ils démontrent également que dans une conjoncture difficile, les entreprises du bâtiment et des travaux publics peuvent compter sur une mutuelle solide financièrement, et parfaitement apte à remplir ses engagements.

Avec ses partenaires de la SGAM BTP, la CAM BTP continue d'améliorer et de compléter son offre de produits, afin qu'elle réponde parfaitement aux besoins des entreprises qui évoluent rapidement.

Dans le cadre du plan stratégique de la SGAM BTP, la CAM BTP a pour objectif d'accroître sa part de marché sur son territoire d'activité afin de contribuer à un développement maîtrisé de l'ensemble du Groupe.

Quels que soient les événements économiques et financiers, l'industrie du BTP peut toujours compter sur les Mutuelles du BTP pour les accompagner dans la sortie de crise et la reconquête de leurs marchés.

2. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

2.1. GOUVERNANCE DE LA CAM BTP

2.1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CAM BTP est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables fondée en 1926.

Le Conseil d'Administration, selon l'article 14 des statuts, est composé de 3 à 30 membres. Sa composition à l'issue de l'Assemblée de juin 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023 est de 21 administrateurs, dont 20 élus par l'Assemblée Générale et un élu par les salariés dans les conditions fixées par la loi du 24 juillet 1966.

Conformément aux statuts modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2016, le Président de la SGAM btp est invité à participer aux séances du Conseil ; il s'assure que les décisions prises par les Conseils d'Administration des affiliées de la SGAM btp sont conformes à ses statuts et aux conventions d'affiliation les liant à cette dernière.

L'article 19 des statuts donne la faculté au Conseil d'Administration de nommer des mandataires mutualistes afin de leur déléguer les pouvoirs qu'il juge opportuns pour le représenter auprès des sociétaires, ou de toute autre personne physique ou morale. Un mandataire mutualiste a été nommé par le Conseil d'Administration du 18 juin 2019. Son mandat de 3 ans a été renouvelé par le conseil d'Administration du 14 juin 2022 et pourra être renouvelé en 2025. Le mandataire mutualiste a uniquement voix consultative.

Le Commissaire aux Comptes assiste régulièrement aux réunions du Conseil.

Conformément à l'article 20 des statuts modifiés par l'AGE du 16 juin 2021,
« Le Conseil d'Administration nomme chaque année parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire et de deux Secrétaires Adjointes.

Le mandat du Président et des membres du Bureau est de quatre ans. Toutefois, ce mandat prend fin automatiquement lorsque le mandat d'administrateur arrive à terme ou en cas d'atteinte de la limite d'âge définie ci-après. Si le mandat d'administrateur est renouvelable, les mandats de Président et de membre du Bureau le sont également.

Le Conseil d'administration peut révoquer à tout moment le Président et les membres du Bureau. ».

Le bureau du Conseil ainsi constitué a été nommé à l'issue de l'Assemblée Ordinaire du 16 juin 2021. Sa composition a fait l'objet d'une modification au terme de l'Assemblée Générale du 14 juin 2024.

M. Franck FAVRE est Président du Conseil d'Administration depuis juin 2019.

Comme il est stipulé dans l'article 17 des statuts, « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-président le plus âgé, toutes les fois que les intérêts de la société le requièrent et au moins quatre fois par an ». Selon l'article 16 il « détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre » et il « arrête les conditions générales des polices et demeure seul juge de l'admission ou du refus d'un risque. Il arrête la tarification applicable à chacun des risques et fixe le montant des franchises éventuelles en tenant compte de la nature particulière de chacun d'eux et de l'étendue de la garantie ».

Depuis la dernière Assemblée Générale, le bureau s'est réuni à 2 reprises.

Le Conseil s'est réuni cinq fois depuis l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2023, les 12 juin, 10 octobre et 12 décembre 2024, ainsi que les 6 février et 3 avril 2025.

Les Administrateurs ont régulièrement reçu les dossiers de préparation avant la réunion du Conseil.

Outre l'arrêté des comptes annuels et l'approbation du rapport de gestion, le Conseil a approuvé

- les rapports règlementaires ;
- la politique de placements et les orientations tarifaires proposées par la Direction Générale pour 2025 ;
- les politiques écrites Solvabilité 2 ;
- le rapport de la fonction clé actuarielle.

Il a été informé :

- des résultats des reportings règlementaires Solvabilité 2 de la société et de ses filiales ;
- de l'état d'avancement du dossier de demande d'autorisation d'utilisation de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis de la CAM BTP et de sa filiale ACTE IARD ;
- du plan stratégique de la SGAM btp.

Il a validé l'exercice ORSA remis à l'ACPR en décembre 2024.

Il a entendu les titulaires des autres fonctions clés au titre de leur activité sur l'exercice.

Il a été tenu informé de la situation commerciale et comptable des sociétés d'assurance composant le Groupe CAM, des sinistres importants en cours de gestion, des évolutions de la SGAM BTP.

Conformément à l'article 14 de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Comité d'Audit et des risques dont la mission est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et de la gestion des risques au sein du Groupe.

Depuis le Conseil faisant suite à l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de 2023 il est composé de quatre administrateurs, dont l'un représente la CAM BTP au sein du comité d'audit de la SGAM BTP.

Le président du Comité d'Audit est M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM BTP.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois. Il a examiné les projets de comptes annuels 2024 et de reporting annuel Solvabilité 2 avant la délibération du Conseil. Il a entendu le commissaire aux comptes. Il a également reçu communication des politiques écrites des risques et de l'ORSA avant leur approbation par le Conseil d'Administration.

Le comité immobilier instauré lors de la réunion du conseil d'administration du 26 mars 2014 a été étendu à la gestion des actifs mobiliers. Il est composé du Président Honoraire du Conseil d'Administration de la CAM BTP, d'un membre du bureau, d'un administrateur spécialisé dans les activités immobilières (notamment la promotion immobilière de logements) et d'un ancien professionnel de la finance qui n'a pas la qualité d'administrateur.

Ce comité est chargé d'analyser les projets d'investissements mobiliers et immobiliers de placement proposés par la Direction Financière, donner un avis consultatif et rendre compte au Conseil ; il donne également un avis sur le projet de politique financière.

2.1.2. DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de la CAM BTP a été modifiée au 1^{er} juillet 2024 pour faire suite au départ en retraite de M. Michel GAERTNER après 22 ans à la tête de l'entreprise en qualité de Directeur Général.

C'est M. Raphaël DILLINGER qui lui a succédé en qualité de Directeur Général après 8 ans en qualité de Directeur Général Adjoint.

M. Joseph PULTRINI a été nommé Directeur Général Adjoint en remplacement de M. DILLINGER.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux Comptes est DELOITTE & ASSOCIES représenté par Mme Véronique MEYER et M. Jérôme LEMIERRE, associés.

Le mandat de DELOITTE & ASSOCIE a été renouvelé lors l'assemblée générale du 14 juin 2023 ayant statué sur les comptes de l'exercice 2022. Il court jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

3. ANNEXES

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA CAM BTP AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ÉLÉMENTS (en K€)	2020	2021	2022	2023	2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
▪ Fonds d'Établissement	400	400	400	400	400
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	103 463	124 415	128 096	133 339	142 046
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	9 396	24 924	12 514	20 038	22 078
▪ Impôts sur les bénéfices	4 702	8 592	0	3 099	6 692
▪ Participation des salariés	0	458	0	334	922
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	4 674	15 858	12 470	16 959	15 152
PERSONNEL					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	34	34	38	39
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	1 562	1 606	1 679	1 771	2 088
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	671	730	727	782	925

COMPTES ANNUELS 2024

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

COMPTES SOCIAUX	4
1. BILAN ACTIF	5
2. BILAN PASSIF	6
3. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE	7
4. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	8
5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	9
6. ETAT C1 – RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CONTRATS	10
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	12
1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	13
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	13
2.1 CONFLITS INTERNATIONAUX.....	13
2.2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13
2.3 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ	13
2.3.1 <i>Impact de la hausse des taux</i>	13
2.3.2 <i>Impact de l'inflation</i>	14
2.3.3 <i>Le secteur du BTP</i>	14
2.4 CHANGEMENTS LÉGISLATIFS.....	14
2.5 VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ	14
3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	14
3.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	14
3.2 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION	15
3.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES	15
3.3.1 <i>Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice</i>	15
3.3.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières	15
3.3.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	15
3.3.1.3 Valeurs mobilières à revenu fixe.....	15
3.3.1.4 Actions et autres titres à revenu variable.....	15
3.3.1.5 Instruments financiers à terme	16
3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres.....	16
3.3.2 <i>Créances</i>	16
3.3.3 <i>Autres actifs</i>	16
3.3.4 <i>Comptes de régularisations</i>	16
3.3.5 <i>Provisions techniques</i>	16
3.3.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours	16
3.3.5.2 Provisions pour sinistres.....	16
3.3.5.3 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	17
3.3.5.4 Provisions pour égalisation.....	17
3.3.5.5 Autres provisions techniques.....	17
3.3.6 <i>Primes</i>	17
3.3.7 <i>Sinistres</i>	17
3.3.8 <i>Produits et charges des placements</i>	17
3.3.9 <i>Charges</i>	18
3.3.10 <i>Opérations de réassurance</i>	18
3.3.10.1 Acceptations	18
3.3.10.2 Cessions.....	18
3.3.11 <i>Engagements reçus et donnés</i>	18
3.3.12 <i>Engagements sociaux</i>	18
4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	18
5. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU BILAN	19
5.1 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS.....	19
5.2 PARTICIPATIONS ET FILIALES.....	20
5.3 MOUVEMENTS ET VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILIER	20
5.4 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE.....	21
5.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT	21
5.6 DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'OPÉRATION D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	21
5.7 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	21

5.8	DÉTAIL DES RÉSERVES	21
5.9	DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	22
5.10	DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES	22
5.11	LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES	22
5.12	ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUÉS DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES À RÉGLER	22
5.13	COMPTES DE RÉGULARISATION	23
5.14	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES	24
6.	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	25
6.1	VENTILATION DES PRIMES ÉMISES	25
6.2	VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS	25
6.3	DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES	25
6.4	ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	26
6.5	VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DES PLACEMENTS	26
6.6	VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	26
6.7	SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE	27
7.	AUTRES INFORMATIONS	27
7.1	COMPTES CONTRIBUTIFS	27
7.2	INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL	27
7.3	INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	28
7.4	ENGAGEMENTS HORS BILAN	28

COMPTES SOCIAUX

CAM BTP

EXERCICE 2024

1. Bilan actif

Bilan actif

100 CAMBTP

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	12 / 2024	12 / 2023
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels		
3 Placements	981 531	955 994
3a Terrains et constructions	99 720	99 446
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	152 757	147 483
3c Autres placements	702 793	684 423
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	26 260	24 641
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	18 549	21 956
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	825	753
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	17 725	21 202
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances	41 689	34 652
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	26 389	22 322
6aa Primes restant à émettre	12 192	12 528
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	14 197	9 794
6b Créances nées d'opérations de réassurance	6 528	5 850
6c Autres créances :	8 771	6 480
6ca Personnel	113	128
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	909	5
6cc Débiteurs divers	7 749	6 347
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	2 658	913
7a Actifs corporels d'exploitation	127	139
7b Comptes courants et caisse	2 531	773
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	6 980	4 148
8a Intérêts et loyers acquis non échus	4 730	3 066
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	2 250	1 082
TOTAL DE L'ACTIF	1 051 407	1 017 662

2. Bilan passif

Bilan passif

100 CAMBTP

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	12 / 2024	12 / 2023
1 Capitaux propres	355 837	340 684
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	400	400
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	289	289
1d Autres réserves	339 601	322 801
1e Report à nouveau	395	236
1f Résultat de l'exercice	15 152	16 959
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	649 539	630 166
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	7 662	6 970
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	633 056	615 180
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	1 652	731
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	7 169	7 285
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	482	480
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	45 550	46 290
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11 555	11 922
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	26 848	22 447
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	628
7e Autres dettes	7 147	11 293
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	1 172	739
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	979	4 848
7ee Créanciers divers	4 996	5 706
8 Comptes de régularisation - Passif	0	41
TOTAL DU PASSIF	1 051 407	1 017 662

3. Compte de résultat technique non-vie

Compte de résultat technique non vie

100 CAMBTP

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Brut	Cessions	Net 12/2024	Net 12/2023
1 Primes acquises	142 046	12 528	129 518	122 650
1a Primes	142 737	12 599	130 138	122 935
1b Variations des primes non acquises	-692	-71	-621	-284
2 Produits des placements alloués	21 786		21 786	18 923
3 Autres produits techniques	243		243	257
4 Charges des sinistres	-121 746	456	-122 201	-113 348
4a Prestations et frais payés	-103 870	-3 022	-100 848	-96 715
4b Charges des provisions pour sinistres	-17 876	3 478	-21 354	-16 633
5 Charges des autres provisions techniques	112		112	-134
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-16 567	-1 157	-15 410	-17 271
7a Frais d'acquisition	-7 050		-7 050	-9 145
7b Frais d'administration	-9 517		-9 517	-9 086
7c Commissions reçues des réassureurs		-1 157	1 157	960
8 Autres charges techniques	-1 688		-1 688	-1 210
9 Variation de la provision pour égalisation	-917		-917	542
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	23 269	11 826	11 442	10 410

4. Compte de résultat non technique

Compte de résultat non technique

100 CAMBTP

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	12 / 2024	12 / 2023
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	11 442	10 410
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements	40 102	34 704
3a Revenus des placements	24 349	19 857
3b Autres produits des placements	3 636	3 133
3c Profits provenant de la réalisation des placements	12 117	11 714
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements	-6 553	-5 709
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 075	-1 063
5b Autres charges des placements	-2 375	-4 074
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 103	-572
6 Produits des placements transférés	-21 786	-18 923
7 Autres produits non techniques	144	133
8 Autres charges non techniques	-291	-123
9 Résultat exceptionnel	-292	60
9a Produits exceptionnels	55	64
9b Charges exceptionnelles	-347	-4
10 Participation des salariés	- 922	-494
11 Impôt sur les bénéfices	-6 692	-3 099
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 152	16 959

5. Tableau des engagements reçus et donnés

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (En milliers d'euros)	12 / 2024	12 / 2023
1 Engagements reçus	3 751	3 751
2 Engagements donnés :		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	484	447
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	30 174	29 313
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

6. Etat C1 – Résultat technique par contrats

DESIGNATION DES CATEGORIES		DOMMAGES CORPORELS		Auto (CAT22 et 23)	DOMMAGES AUX BIENS		Catastrophe naturelle (CAT27)	Respon. civile générale (CAT28)	Protection juridique, perte pécuniaire (CAT29,30,31)	SOUS TOTAL (CAT20 à CAT31)
		Contrat Individuel	Contrat collectif (CAT21)		Particulier (CAT24)	Pros (CAT25, 26)				
L1	Primes et accessoires émis	36	26 182	15 907	1 879	7 689	1 544	19 194	3 652	76 083
L2	Annulations et charges des ristournes	2	12 825	4 631	169	1 427	351	8 361	635	28 401
L3	Primes à émettre nettes de primes à annuler :									
L3	+ au 31.12.2024	1	1 781	-395	89	156		-34	13	1 610
L4	- au 31.12.2023	1	709	-309	225	355		-34	13	961
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES	33	14 429	11 189	1 573	6 063	1 193	10 832	3 017	48 331
L6	Provisions pour primes non acquises :									
L6	- au 31.12.2024			55	189	131	134	670	21	1 201
L7	+ au 31.12.2023	-1		79	180	159	99	731	24	1 270
L8	SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE	32	14 429	11 213	1 563	6 091	1 159	10 893	3 020	48 400
L10	Sinistres payés		10 002	11 040	2 617	1 975	88	1 195	2 104	29 020
L11	Versements périodiques de rentes payés									
L12	Recours encaissés			1 726	113	54		2	10	1 904
L13	Frais de gestion des sinistres	14	740	1 796	575	451	31	2 049	215	5 870
L14	Provisions pour sinistres à payer :									
L14	+ au 31.12.2024		6 806	20 928	5 738	3 547	562	53 140	883	91 605
L15	- au 31.12.2023	13	6 797	21 787	5 070	5 792	291	49 919	501	90 171
L16	Prévisions de recours à encaisser :									
L16	- au 31.12.2024			1 152	415	341		23		1 931
L17	+ au 31.12.2023			1 269	458	317		41		2 085
L18	Autres provisions techniques :									
L18	+ au 31.12.2024			0	339	566	333	32		1 270
L19	- au 31.12.2023			11	250	216				477
L20	Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques									
L21	SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS	2	10 750	10 357	3 879	453	723	6 513	2 690	35 367
L30	Participations aux bénéfices									
L40	Frais d'acquisition	3	589	1 134	172	630	120	1 089	326	4 063
L41	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1	179	305	46	169	32	293	59	1 085
L42	Subventions d'exploitation reçues									
L43	Produits des placements alloués	1	376	955	215	280	21	2 068	44	3 958
L44	Intérêts techniques nets de cessions									
L45	PRODUITS FINANCIERS NETS	1	376	955	215	280	21	2 068	44	3 958
L50	Primes cédées aux réassureurs	3		1 549	456	2 509	624	1 293	227	6 662
L51	Part réassureurs dans les prestations payées			101	76	521	51		27	777
L52	Part réassureurs dans les provisions techniques, autres que prov. participation aux bénéfices									
L53	- au 31.12.2024			4 845		604	268	398	3	6 118
L54	+ au 31.12.2023									
L54	Part réassureurs dans participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques									
L55	Part réassureurs dans participations bénéfiques									
L56	Commissions reçues des réassureurs					867	-5		25	888
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE	3		678	463	2 078	448	1 271	174	5 116
L60	RESULTAT TECHNIQUE	24	3 286	-307	-2 782	3 040	-144	3 795	-185	6 727
L70	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :									
L70	+ au 31.12.2024									
L71	- au 31.12.2023									
L72	Part des réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéfices :									
L72	- au 31.12.2024									
L73	+ au 31.12.2023									

DESIGNATION DES CATEGORIES		Transports (CAT 34)	Dommages aux biens (CAT35)	Responsabi lité civile (CAT36)	SOUS TOTAL (CAT34 à CAT36)	TOTAL AFFAIRES DIRECTES EN FRANCE	Acceptations par un Ets en France	TOTAL GENERAL
L1	Primes et accessoires émis	504	4 974	70 039	75 517	151 600	56 085	207 685
L2	Annulations et charges des ristournes	87	825	35 298	36 210	64 611		64 611
	Primes à émettre nettes de primes à annuler :							
L3	+ au 31.12.2024		-933	-662	-1 595	15	12 177	12 192
L4	- au 31.12.2023		-743	-374	-1 116	-155	12 683	12 528
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES	418	3 959	34 453	38 829	87 159	55 578	142 737
	Provisions pour primes non acquises :							
L6	- au 31.12.2024	0	1 431	4 167	5 597	6 798	864	7 662
L7	+ au 31.12.2023	-1	1 304	3 582	4 885	6 156	814	6 970
L8	SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE	417	3 832	33 868	38 117	86 517	55 528	142 046
L10	Sinistres payés	67	2 166	16 465	18 699	47 718	44 643	92 361
L11	Versements périodiques de rentes payés							
L12	Recours encaissés		1 080	28	1 108	3 013		3 013
L13	Frais de gestion des sinistres	13	2 356	6 282	8 651	14 521		14 521
	Provisions pour sinistres à payer :							
L14	+ au 31.12.2024	95	41 840	354 715	396 650	488 255	163 624	651 879
L15	- au 31.12.2023	93	40 017	345 918	386 029	476 199	157 270	633 469
	Prévisions de recours à encaisser :							
L16	- au 31.12.2024		13 070	1 765	14 835	16 766	2 057	18 823
L17	+ au 31.12.2023		11 014	2 408	13 422	15 507	2 782	18 289
	Autres provisions techniques :							
L18	+ au 31.12.2024					1 270	7 551	8 821
L19	- au 31.12.2023	1			1	478	7 538	8 016
L20	Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques							
L21	SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS	81	3 209	32 159	35 449	70 816	51 735	122 551
L30	Participations aux bénéfices							
L40	Frais d'acquisition	42	417	3 494	3 953	8 016	-967	7 050
L41	Frais d'administration et autres charges techniques nets	11	112	940	1 063	2 148	8 815	10 963
L42	Subventions d'exploitation reçues							
L43	Produits des placements alloués	7	1 621	14 007	15 635	19 593	2 193	21 786
L44	Intérêts techniques nets de cessions							
L45	PRODUITS FINANCIERS NETS	7	1 621	14 007	15 635	19 593	2 193	21 786
L50	Primes cédées aux réassureurs	8	485	5 444	5 937	12 599		12 599
L51	Part réassureurs dans les prestations payées		225	2 020	2 245	3 022		3 022
	Part réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices							
L52	- au 31.12.2024		-3 054	15 485	12 431	18 549		18 549
L53	+ au 31.12.2023		-3 040	18 758	15 718	21 956		21 956
L54	Part réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques							
L55	Part réassureurs dans les participations aux bénéfices							
L56	Commissions reçues des réassureurs			270	270	1 157		1 157
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE	8	274	6 427	6 710	11 826		11 826
L60	RESULTAT TECHNIQUE	281	1 440	4 856	6 577	13 304	-1 862	11 442
	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :							
L70	+ au 31.12.2024							
L71	- au 31.12.2023							
	Part réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéfices :							
L72	- au 31.12.2024							
L73	+ au 31.12.2023							

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

CAM BTP

EXERCICE 2024

1. Domaine d'activité de la société

Forme Juridique :	Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Fonds d'établissement :	400 000 €
Activité :	assurance non-vie
Risques Assurés :	La société peut pratiquer les opérations d'assurance directes pour lesquelles elle a reçu l'agrément conformément à la réglementation en vigueur, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> 1 - Accidents 2 - Maladie 3 - Corps de véhicules terrestres 7 - Marchandises transportées 8 - Incendie et éléments naturels (a, b, c, d, e, f) 9 - Dommages aux biens 10 - Responsabilité civile véhicules terrestres à moteur 13 - Responsabilité civile générale 16 - Pertes pécuniaires diverses (d, e, g, h, i, j, k) 17 - protection juridique

Ainsi que réassurance acceptée.

2. Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2024 s'est déroulé dans un contexte économique et géopolitique marqué par de profondes incertitudes. L'instabilité mondiale s'est intensifiée avec des conflits persistants en Ukraine et au Moyen-Orient, des tensions croissantes en mer de Chine méridionale, et une volatilité accrue sur les marchés financiers. Aux États-Unis et en Europe, les turbulences économiques se sont poursuivies avec des risques de récession, des taux d'intérêt élevés et une inflation qui reste un sujet de préoccupation majeur. Par ailleurs, le changement climatique continue de bouleverser les économies et d'exposer les entreprises à des risques accrus, qu'ils soient climatiques, technologiques ou liés aux ressources humaines.

2.1 Conflits internationaux

L'année 2024 a été marquée par la persistance des tensions géopolitiques, notamment la prolongation du conflit en Ukraine et l'intensification de la crise au Proche-Orient. La situation a entraîné une volatilité accrue des prix des matières premières et une pression supplémentaire sur les finances publiques. Les gouvernements ont continué à renforcer leurs budgets de défense et à prendre des mesures pour limiter l'impact des chocs énergétiques et économiques sur leurs populations. Par ailleurs, la montée des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine a renforcé la fragmentation de l'économie mondiale, impactant les chaînes d'approvisionnement et les flux d'investissements internationaux.

2.2 Changements climatiques

Le changement climatique a continué de produire des effets considérables sur l'économie mondiale en 2024. L'année a été marquée par des événements climatiques extrêmes, notamment des vagues de chaleur records, des sécheresses prolongées, des tempêtes violentes et des incendies de grande ampleur. Ces catastrophes ont accru la pression sur les entreprises et les assurances, augmentant le coût du risque climatique. En réponse, les régulateurs et les entreprises ont accéléré la mise en place de stratégies de transition énergétique et de réduction des émissions carbone. De nouvelles réglementations environnementales sont entrées en vigueur, impactant directement les obligations financières et les investissements des entreprises.

2.3 Environnement économique dégradé

L'environnement économique en 2024 reste difficile. L'inflation, bien que légèrement en recul, continue d'éroder le pouvoir d'achat et d'alimenter les revendications sociales. La croissance économique a été freinée par le maintien des taux d'intérêt élevés, qui pèsent sur le financement des entreprises et des ménages. La France, comme d'autres économies avancées, a dû faire face à une contraction de l'investissement privé et à un ralentissement de la consommation.

2.3.1 Impact de la hausse des taux

En 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu ses taux d'intérêt à des niveaux élevés afin de lutter contre l'inflation persistante. Cette politique a continué d'affecter le secteur du crédit et de limiter l'accès au

financement, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Les taux hypothécaires élevés ont également pesé sur le secteur immobilier, aggravant la crise du logement dans plusieurs pays européens.

2.3.2 Impact de l'inflation

Bien que les prix de l'énergie aient connu une certaine stabilisation après les pics de 2022-2023, l'inflation demeure un sujet de préoccupation majeur en 2024. Ce sont désormais les prix des services et des salaires qui tirent l'inflation, compliquant davantage la politique monétaire des banques centrales. En France, les effets du bouclier tarifaire énergétique ont commencé à s'estomper, augmentant la pression sur les ménages et les entreprises.

2.3.3 Le secteur du BTP

Le secteur de la construction a continué à souffrir en 2024, avec une chute marquée des mises en chantier et une baisse des transactions dans l'ancien. La hausse des taux d'intérêt et le durcissement des conditions d'octroi de crédit ont fortement impacté la demande immobilière. Toutefois, le segment de la rénovation énergétique bénéficie d'un soutien accru de l'État, permettant de limiter l'impact global de la crise. Dans les Travaux Publics, l'activité reste soutenue par les investissements en infrastructures, mais les prises de commandes ont marqué un ralentissement en fin d'année.

2.4 Changements législatifs

Au cours de l'exercice 2024, plusieurs évolutions réglementaires ont été introduites en matière de production des comptes annuels des entreprises du secteur de l'assurance. Toutefois, les sociétés du **GROUPE CAM** n'étant pas soumises aux obligations de consolidation des comptes en application de l'article R. 233-16 du Code de commerce, les dispositions relatives au **reporting de durabilité** (directive CSRD) ainsi qu'à la **déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES)** ne s'appliquent pas à **CAM BTP**.

Néanmoins, soucieuse de **transparence** et de **responsabilité**, la société suit attentivement ces évolutions réglementaires et pourra, si nécessaire, adapter ses pratiques afin d'anticiper d'éventuelles obligations futures.

2.5 Vérification de comptabilité

Les sociétés CAM btp et ACTE iard ont fait l'objet en 2024 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2021 et 2022. A l'occasion des travaux du vérificateur, les sociétés ont opté pour la procédure de régularisation spontanée des bases imposables au titre de certains postes du bilan :

Postes en K€	2021	2022
Prévisions de recours	720	118
Provisions pour sinistres non avisés	3 634	307
Provisions pour frais de gestion sur SNA et prévisions de recours	230	13
Provisions pour risques non manifestés complémentaire	5 534	
Plus-values latentes sur OPCVM	4 645	-3 737
Régularisation en base	14 764	-3 299
IS 26,5%	3 912	
Contribution sociale 3.3%	129	
Droit à régulariser	4 042	
Intérêts de retard 0,14% x 32 mois	179	
TVA non auto liquidée (gestion sinistres auto)	3	3
CVAE Déduction loyer > 6 mois	2	2

Les effets de ces régularisations versées en 2024, sont pris en compte dans les résultats de l'exercice 2024 et représentent un montant de droits rappelés de 4 042 K€ auxquels s'ajoutent 179 K€ d'intérêts de retard soit un impact total de 4 221 K€ au titre de 2021. Le déficit reportable résultant de l'exercice 2022 a été complété par les 3 299 K€ de correction symétrique.

Ces régularisations impliquent également le provisionnement d'une participation des salariés complémentaire de 719k€ (avant intérêts de retard et charges sociales et fiscales) qui sera versée début **!Signet indéfini, EXERCICE_**.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de Commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des

méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le règlement ANC 2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

3.2 Dérogations aux principes comptables et changements de présentation

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été utilisée et aucun changement n'est intervenu dans la présentation des comptes.

3.3 Description des méthodes comptables utilisées

Postes du bilan

3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.3.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées sont évalués à leur prix d'acquisition ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise requise par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), y compris les frais accessoires.

Conformément au règlement CRC n°2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2005, les amortissements des immeubles sont calculés par composants selon leur durée d'utilisation.

Ainsi les immeubles sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 80 ans
- Clos et couverts : 30 ans
- Lots techniques : 25 ans
- Second œuvre : 15 ans

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert autorisé par l'ACPR. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert autorisé par l'ACPR.

3.3.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Les placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

3.3.1.3 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. Pour les titres amortissables, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

Dans la mesure où la société a l'intention et la capacité de détenir, jusqu'à leur date de remboursement, les valeurs mobilières à revenus fixes, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminué ou majoré de l'amortissement des surcotes/décotes avec leur valeur de réalisation, ne font pas l'objet de dépréciation.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.3.1.4 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R343-10 du Code des Assurances et correspond :

- ✓ Pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;

- ✓ Pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

En cas de moins-value de chaque ligne d'actif relevant de l'article R343-10 pour un montant supérieur à 20% sur 6 mois consécutifs, une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Les provisions pour dépréciation durable des actions et des autres titres à revenus variables passent de 2913 K€ à 1 023 K€.

3.3.1.5 Instruments financiers à terme

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme au cours de l'exercice.

3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres

Aucune opération de mise en pensions de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice.

3.3.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les assurés font l'objet d'une provision pour annulation conformément à la réglementation comptable.

Une dépréciation est constituée pour les autres créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.3 Autres actifs

Les actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis selon les modes et les durées suivants :

Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
Logiciels micro-informatique	3 ans linéaire	Agencements, aménagements	10 ans linéaire
		Installations techniques	5 ans linéaire
		Mobilier	7 ans linéaire
		Matériel de bureau	5 ans linéaire
		Matériel micro-informatique	2 ans linéaire

3.3.4 Comptes de régularisations

Les différences sur le prix de remboursement des titres à revenu fixe sont présentées dans les comptes de régularisation.

3.3.5 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

3.3.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elles sont calculées prorata temporis.

Une provision pour risques en cours est susceptible d'être constituée. Elle est destinée à couvrir, pour chacun des contrats, à prime payable d'avance, la charge des sinistres et frais afférents au contrat pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

3.3.5.2 Provisions pour sinistres

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nettes des recours à encaisser, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- ✓ Des provisions pour les sinistres survenus et déclarés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs (Provisions pour Sinistres À Payer dossier/dossier),
- ✓ Des provisions pour sinistres survenus et déclarés après la date d'inventaire ainsi que survenus mais non déclarés à la date de clôture des comptes [Sinistres Non Avisés (SNA) ou Incurred But Not-Enough-Reported (IBN-E-R)],
- ✓ Une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes (PFGS).

Les PSAP dossier/dossier sont évaluées par les gestionnaires règlements sur la base de forfaits d'ouverture par typologies de sinistres, réévalués à réception des rapports des experts et au plus tard dans les trois mois suivant leur ouverture. Tous les dossiers de sinistres en cours sont revus par les gestionnaires tous les six mois.

Pour les IBNR, la société utilise des méthodes statistiques basées sur les observations des survenances de sinistres de l'exercice et des exercices précédents.

Pour les IBNER, la société utilise des méthodes d'estimation des malis de liquidation de sinistres pouvant se manifester dans le futur, en fonction des observations passées, en écrétant les sinistres importants à hauteur du plein de réassurance en excédent de sinistre.

Le taux moyen de provisions pour frais de gestion, toutes branches confondues, y compris les frais calculés sur les prévisions de recours, est de 9.03% des provisions pour sinistres à payer brutes et prévisions de recours.

La branche Assurance Construction comprend spécifiquement les provisions pour sinistres non encore manifestés calculées conformément aux dispositions des articles ANC Art-143-13 et Art -143-14.

3.3.5.3 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participations aux bénéfices représente le montant des participations aux bénéfices définitivement attribuées aux bénéficiaires de contrat lorsque ces bénéfices non encore crédités individuellement ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Aucune provision pour participation aux bénéfices n'est constituée à la clôture de l'exercice.

La provision pour ristournes permet à l'inventaire de tenir compte des ristournes restant à payer, notamment lorsque les ristournes sont comptabilisées au décaissement.

3.3.5.4 Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques catastrophes naturelles et les risques attentats, et aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

Ces provisions sont régies par l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts, modifié par le décret n° 2024-523 du 7 juin 2024.

3.3.5.5 Autres provisions techniques

Lorsque l'ensemble des placements non amortissables et classés selon l'article R343-5 du code des assurances a une valeur de réalisation inférieure à la valeur globale de ces placements inscrite au bilan, l'écart constaté entre ces deux évaluations est enregistré au passif du bilan en « Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques-PRE » inclus dans la ligne « Autres provisions techniques ».

Les actifs de la poche R343-10 étant en situation de plus-value latente à la clôture de l'exercice, aucune PRE n'a été constatée par la société au titre de cet exercice.

Les contrats collectifs font l'objet d'une provision au fonds de participation ou de régularisation selon la nature des contrats.

Postes du compte de résultat

3.3.6 Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations et de ristournes, et à la variation de provisions pour primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.3.7 Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés durant l'exercice nets des recours encaissés et au montant des frais afférents.

Les charges de provisions de sinistres enregistrent les variations de provisions de sinistres décrites ci-dessus.

3.3.8 Produits et charges des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti » (FIFO).

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans la partie « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

Les produits des placements alloués s'élèvent cette année à 21 786 K€ contre 18 923 K€ en 2023.

3.3.9 Charges

CAM BTP adhère au Groupement d'intérêt économique CAMACTE qui rassemble les moyens administratifs du Groupe CAM. Les charges nettes de produits du GIE CAMACTE sont affectées aux adhérentes.

Les charges sont comptabilisées par nature puis classées par destination selon les méthodes suivantes :

- ✓ Comptabilisation initiale en charges par nature dans les comptes de la classe 9, puis analyse de la destination de ces charges et transfert en comptes de la classe 6 ;
- ✓ Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables par destination, la société utilise des clés de ventilation basées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés. Les principales clés sont fondées sur les effectifs, le temps passé, le chiffre d'affaires, les prestations réglées.

La répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- ✓ Affectation directe par entités de gestion (services sinistres, commerciaux, production...);
- ✓ Affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

In fine, les charges sont donc présentées dans le compte de résultat dans : les frais internes de sinistres, les frais d'acquisition, les frais d'administration, les autres charges techniques, et les frais internes de gestion des placements.

3.3.10 Opérations de réassurance

3.3.10.1 Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placements.

3.3.10.2 Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

Postes du hors bilan

3.3.11 Engagements reçus et donnés

La société a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Les engagements les plus significatifs concernent les titres remis en nantissement des réassureurs qui sont évalués au dernier cours coté.

3.3.12 Engagements sociaux

La possibilité de comptabiliser les engagements de retraite (IFC) n'a pas été utilisée. La société a souscrit un contrat d'assurance en capitalisation qui couvre les indemnités de départ à la retraite dans limite de l'épargne disponible. L'engagement résiduel non couvert par le fond de capitalisation LIR s'élève à 462 K€.

4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Absence d'événements postérieurs à la clôture ayant un impact sur les comptes.

5. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan

5.1 Etat récapitulatif des placements

ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024 (En milliers d'euros)	BRUTE	NETTE	REALISATION
I - PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)			
1 PLACEMENTS IMMOBILIERS ET PLACEMENTS IMMOBILIERS EN COURS			
- dans l'OCDE	119 164	99 720	133 091
- hors OCDE			
	119 164	99 720	133 091
2 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE LES PARTS D'OPCVM			
- dans l'OCDE	38 560	37 980	128 788
- hors OCDE			
	38 560	37 980	128 788
3 PARTS OPCVM (autres que celles visées en 4)			
- dans l'OCDE	230 433	229 989	293 553
- hors OCDE			
	230 433	229 989	293 553
4 PARTS D'OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'OCDE	40 080	40 080	40 104
- hors OCDE			
	40 080	40 080	40 104
5 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'OCDE	314 514	316 635	305 204
- hors OCDE			
- dont titres mis en pension			
	314 514	316 635	305 204
6 PRETS HYPOTHECAIRES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
7 AUTRES PRETS ET EFFETS ASSIMILES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
8 DEPOTS AUPRES DES ENTREPRISES CEDANTES			
- dans l'OCDE	170 692	170 692	172 603
- hors OCDE			
	170 692	170 692	172 603
9 DEPOTS (autres que visés au 8) CAUTIONNEMENTS EN ESPECES ET AUTRES PLACEMENTS			
- dans l'OCDE	88 555	88 555	88 555
- hors OCDE			
	88 555	88 555	88 555
10 ACTIFS REPRESENTATIFS DE CONTRATS EN UNITES DE COMPTES			
- PLACEMENTS IMMOBILIERS			
- TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE DES PARTS D'OPCVM			
- OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- AUTRES OPCVM			
- OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
11 ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES		30 244	30 244
TOTAL DES LIGNES 1 A 10	1 001 998	983 652	1 161 899
a) DONT :			
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-9	308 514	310 635	300 074
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-10	693 484	673 018	861 825
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-13			
b) DONT :			
- Valeurs affectables à la représentation des prov tech autres que celles visées ci-dessous	725 762	707 417	810 077
- Valeurs garantissant les engagements institutions prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	170 692	170 692	172 603
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
- Autres affectations ou sans affectation	105 544	105 544	179 219
II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	8 849	8 849	8 849
III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE			
TOTAUX	1 010 847	992 501	1 170 748

Informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

b) Montant des terrains et constructions :

- immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement	13 429	4 943	11 079
- autres immobilisations	105 735	94 777	122 013
c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9		2 121	

5.2 Participations et filiales

PARTICIPATIONS ET FILIALES (En milliers d'euros)	Forme	Capitaux propres	Part détenue	Valeur nette comptable des titres	CA du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Filiales (> 50 % de détention)							
ACTE IARD *	SA	73 749	99,84%	11 525	84 247	5 009	3 457
ACTE VIE *	SA	13 764	86,39%	5 178	23 493	1 174	0
ACTE SERVICES	SA	878	55,05%	170	50	52	0
ACOTEX	SA	164	70,40%	27	312	17	0
SCI FONCIERE CAMACTE	SCI	411	85,00%	1	4 782	1 210	864
Participations (Entre 10 % et 50 % de détention)							
NEANT							

* Sociétés d'assurance

5.3 Mouvements et variation de l'actif immobilier

MOUVEMENTS ACTIF IMMOBILISÉ (En milliers d'euros)	Montant brut 01/01/2024	Augmentation exercice	Diminution exercice	Montant brut 31/12/2024
Actifs incorporels				
Terrains et constructions	117 583	1 682	101	119 164
Titres ent. liées ou lien part.	16 899	0	0	16 899
Bons, oblig. cr./ent. liées ou LP	130 584	5 274	0	135 858

VARIATION ACTIF IMMOBILISÉ (En milliers d'euros)	DAP Ams. exercice	DAP dépré. exercice	Reprise dépré. exercice	Montant brut 31/12/2024	Ams et dépré. 31/12/2024	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023
Actifs incorporels							
Terrains et constructions	340	415	0	119 164	19 443	99 720	99 446
Titres ent. liées ou lien part.		0	0	16 899	0	16 899	16 899
Bons, oblig. cr./ent. liées ou LP				135 858		135 858	130 584
Autres placements		1 023	2 913	703 816	1 023	702 793	684 423
Placements en unité de compte				26 260		26 260	24 641
Créances espèce chez cédante							
TOTAUX	340	1 438	2 913	1 001 998	20 466	981 531	955 994

5.4 Créances et dettes ventilées selon leur durée

CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE (En milliers d'euros)	2023		2024	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	34 543	46 290	41 592	45 550
Durée résiduelle de 1 an à 5 ans	31	0	33	0
Durée résiduelle de plus de 5 ans	79	0	64	0
TOTAL CREANCES ET DETTES	34 652	46 290	41 689	45 550

5.5 Composition de l'actionnariat

Le fonds d'établissement de la CAM BTP, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, s'élève à 400 000 €. Il n'y a pas eu d'opération sur le fonds social au cours de l'exercice. Il n'y a pas d'obligations convertibles, de parts bénéficiaires ou de titres similaires.

5.6 Détail des créances et dettes d'opération d'assurance et de réassurance

OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (En milliers d'euros)	2023		2024	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
Assurés (compte 402)	9 662	10 648	12 782	10 315
Intermédiaires d'assurance.(compte 403)	1	15	1	16
Co assureurs (compte 404)	131	1 259	1 415	1 223
Réassureurs (compte 410)	4 438	813	4 711	2 663
Cédantes (compte 411)	1 411	21 634	1 816	24 186

5.7 Variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (En milliers d'euros)	AU 31.12.2023	Affectation de résultat N-1	Mvts sur réserves de capitalisation	Mvts sur réserves et fonds	Résultat de l'exercice	AU 31.12.2024
1a Fonds d'établissement	400					400
1b Primes liées au capital social	0					0
1c Réserves de réévaluation	289					289
1d Autres réserves	322 801	16 800				339 601
1e Report à nouveau	236	159				395
1f Résultat de l'exercice	16 959	-16 959			15 152	15 152
TOTAL CAPITAUX PROPRES	340 684	-0	0	0	15 152	355 837

5.8 Détail des réserves

DETAIL DES RESERVES (En milliers d'euros)	2023	2024
Réserve de réévaluation	289	289
Réserve de capitalisation	0	0
Réserve pour responsabilité civile	91 721	97 121
Réserve pour responsabilité décennale	158 184	165 584
Réserve pour risque automobile	40 983	43 283
Réserve pour risque incendie	27 707	29 407
Réserve pour éventualités diverses	696	696
Réserve pour risques licenciement/maladie	2 897	2 897
Autres réserves libres	613	613
TOTAL RESERVES	323 090	339 890

5.9 Détail des provisions pour risques et charges

DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (En milliers d'euros)	2023	DOTATIONS	REPRISES	2024
Provisions pour risques créances coassurance				
Provisions pour autres risques et charges	250	0	10	240
Provisions pour médaille du travail	230	12	0	242
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	480	12	10	482

5.10 Détail des provisions techniques

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES (En milliers d'euros)	2023			2024		
	BRUT	CEDEE	NET	BRUT	CEDEE	NET
Provisions pour primes non acquises	6 970	753	6 217	7 662	825	6 837
Provisions pour sinistres à payer	633 469	21 202	612 267	651 879	17 725	634 154
Prévisions de recours	-18 289	0	-18 289	-18 823	0	-18 823
Provisions pour égalisation	731	0	731	1 652	0	1 652
Provisions pour risques encours	338	0	338	255	0	255
Autres provisions techniques	6 948	0	6 948	6 914	0	6 914
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	630 166	21 956	608 210	649 539	18 549	630 990

5.11 Liquidation des provisions de sinistres

ALLÈGEMENT DE LA DETTE D'IMPÔT (en milliers d'euros)	2023	2024
Provisions pour risques en cours	338	255
Prévision de recours à encaisser	18 289	18 823
Provisions pour sinistres ouverture	289 443	289 083
Prestations payées dans l'exercice sur exo antérieur	43 794	35 191
Provision pour sinistres sur exercices antérieures à la clôture	243 358	236 481
Bonis/Malis	2 290	17 411

(*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOURS

5.12 Evolution des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

EVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES DES PRIMES ACQUISES ET DE LA CHARGE DES SINISTRES *						
(en milliers d'euros)						
ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICE DE SURVENANCE				
		2020	2021	2022	2023	2024
2022	Règlements	33 425	27 032	18 767		
	Provisions	36 334	45 044	59 793		
S	TOTAL DES SINISTRES	69 759	72 076	78 560		
P	PRIMES ACQUISES	67 139	70 148	68 867		
S/P	Pourcentage %	103,90%	102,75%	114,08%		
2023	Règlements	35 524	30 411	41 026	15 528	
	Provisions	34 038	42 915	41 325	54 935	
S	TOTAL DES SINISTRES	69 562	73 326	82 351	70 463	
P	PRIMES ACQUISES	66 046	71 165	75 575	72 353	
S/P	Pourcentage %	105,32%	103,04%	108,97%	97,39%	
2024	Règlements	36 891	32 499	46 231	29 819	16 104
	Provisions	32 264	39 576	36 260	44 738	67 112
S	TOTAL DES SINISTRES	69 155	72 075	82 491	74 557	83 216
P	PRIMES ACQUISES	66 224	70 292	76 820	79 717	78 719
S/P	Pourcentage %	104,43%	102,54%	107,38%	93,53%	105,71%

(*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOURS

5.13 Comptes de régularisation

COMPTES DE RÉGULARISATION (En milliers d'euros)	ACTIF	
	2023	2024
Actifs clause réserve de propriété		
Comptes de régularisation		
Intérêts acquis non échus	3 066	4 730
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés (Vie)		
Frais d'acquisition reportés (non vie)		
Frais acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir		
Différence prix de remboursement à percevoir	946	1 351
Autres comptes de régularisation actif	136	899
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISATION ACTIF	4 148	6 980
Produits à recevoir rattachés aux créances	20	3
Primes remboursement emprunt non amortissable		

COMPTES DE RÉGULARISATION (En milliers d'euros)	PASSIF	
	2023	2024
Comptes de régularisation		
Produits à répartir sur plusieurs exercices	0	0
Amortissements diff. prix remboursements	41	0
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation passif		
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISATION PASSIF	41	0
Charges à payer rattachées aux dettes	1 462	1 487
Provisions		
Provisions pour retraite	0	0
Provisions pour impôts		
Autres provisions	480	482
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	480	482

AVOIRS ET ENGAGEMENTS PAR DEVISES (En milliers d'euros)	2023			2024		
	ACTIF	PASSIF	ECARTS	ACTIF	PASSIF	ECARTS
Euro et monnaies zone Euro XEU	1 017 662	1 017 662		1 051 407	1 051 407	
Autres monnaies						
TOTAL AVOIRS ET ENGAGEMENTS	1 017 662	1 017 662		1 051 407	1 051 407	

5.14 Éléments concernant les entreprises liées

AVOIRS ET CRÉANCES SUR ENTREPRISES GROUPE (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL
PLACEMENTS	147 483		147 483	152 757		152 757
Actions, autres titres à revenu. Variable	17 455		17 455	17 455		17 455
Obligations, techniques, autres titres à revenu. fixe						
Prêts						
Dépôts auprès d'établissements de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes	130 029		130 029	135 302		135 302
PLACEMENTS CONTRATS EN UNITES DE COMPTES PART DES REASSUREURS DANS PROV. TECHN.						
Provisions pour primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
Provisions des engagements en unités de compte						
CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASS.DIRECTE						
Sur les preneurs d'assurance						
Sur les intermédiaires d'assurance						
Sur les autres tiers						
CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE						
DEBITEURS DIVERS						
CAPITAL APPELE NON VERSE						
COMPTES COURANTS	2 520		2 520	4 165		4 165
INTERETS ET LOYERS ACQUIS ET NON ECHUS						
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF						
TOTAL AVOIRS ET CREANCES SUR GROUPE	150 003		150 003	156 922		156 922

DETTES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL
PASSIFS SUBORDONNES						
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	130 029		130 029	135 302		135 302
Provisions pour primes non acquises (non vie)	802		802	850		850
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	129 227		129 227	134 452		134 452
Provisions participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
PROVISIONS DES ENGAGEMENTS EN UNITES DE COMPTE						
DETTES POUR DEPOTS ESPECES DES REASSUREURS						
DETTES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE						
Envers les preneurs d'assurance						
Envers les intermédiaires d'assurance						
Envers les autres tiers						
DETTES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	9 169		9 169	11 980		11 980
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
DETTES ENVERS ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
AUTRES DETTES	4 164		4 164	2 852		2 852
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF						
TOTAL DETTES SUR GROUPE	143 362		143 362	150 135		150 135

ENGAGEMENTS ENVERS LE GROUPE (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL
Avais, cautions, garanties						
Actifs avec engagement de revente						
Autres engagements sur actifs ou revenus						
Autres engagements donnés						
Valeurs appart. à institut. prévoyance						
Autres val. détenues pour compte tiers						
TOTAL ENGAGEMENTS SUR GROUPE						

6. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

6.1 Ventilation des primes émises

VENTILATION DES PRIMES ÉMISES (En milliers d'euros)	2023	2024
L'ensemble des affaires directes souscrites concerne la France	79 737	87 159

6.2 Ventilation des charges de personnel et des commissions

VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS (En milliers d'euros)	2023	2024
Salaires *	1 771	2 088
Charges sociales *	721	867
Autres *	120	125
Ventilation du GIE et du groupement de moyens	5 814	5 964
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	8 427	9 044
Commissions d'acquisition	77	31
Commissions d'acceptation	10 414	7 845
TOTAL COMMISSIONS	10 491	7 875

* VERSES PAR LA SOCIETE

6.3 Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES (En milliers d'euros)	2023	2024
POSTE 7 Autres produits non techniques	133	144
POSTE 8 Autres charges non techniques	123	291
TOTAL PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES	10	-147
POSTE 9a Produits exceptionnels	64	55
POSTE 9b Charges exceptionnelles	4	347
TOTAL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	60	-292

6.4 Analyse des charges par nature et par destination

ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION (En milliers d'euros)	2023	2024
Charges de personnel	8 427	9 044
Impôts, taxes et versements assimilés	1 270	1 398
Commissions aux intermédiaires	77	31
Commissions - autres commissions	10 446	7 877
Achats et autres charges externes	12 593	14 273
Amortissements et provisions	760	922
Autres charges de gestion courante	127	598
TOTAL CHARGES PAR NATURE	33 700	34 142
Frais de règlement des sinistres	13 072	14 521
Frais d'acquisition	9 145	7 050
Frais d'administration	9 086	9 517
Frais internes et externes de gestion des placements	1 063	1 075
Autres charges techniques	1 210	1 688
Autres charges non techniques	123	291
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	33 700	34 142

6.5 Ventilation des produits et des charges des placements

REVENUS ET FRAIS FINANCIER (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Entreprises Liées	Revenus & frais financiers	TOTAL	Entreprises Liées	Revenus & frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	3 207	0	3 207	4 321	0	4 321
Revenus des placements immobiliers	371	1 798	2 170	429	1 792	2 221
Revenus des autres placements	1 828	12 652	14 480	1 950	15 857	17 808
Autres revenus financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	5 407	14 450	19 857	6 700	17 649	24 349
Frais financiers (commission, honoraires, intérêts et agios)	0	458	458	0	408	408
Total autres produits de placements	0	14 847	14 847	0	15 753	15 753
Total autres charges de placements	0	5 251	5 251	0	6 145	6 145
TOTAL	5 407	23 588	28 995	6 700	26 849	33 549

6.6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

VENTILATION IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (En milliers d'euros)	COURANT	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Résultat avant impôts	23 058	-1 214	21 844
Réintégration	45 608	1 156	46 764
Déduction	-46 631	-334	-46 965
Déficit reportable	-11 276	0	-11 276
RESULTAT FISCAL	10 760	-393	10 368
Résultat imposable à 25%	10 760	-393	10 368
Impôts sur les sociétés à 25%	2 690	-98	2 592
Contribution additionnelle de 3,3%	89	-3	86
Crédit d'impôt	-27	0	-27
Impôt 2024	2 752	-101	2 650
Solde déficit reportable			2 060
IS Contrôle fiscal			4 042
IMPOT NET	2 752	-101	6 692

La CAM BTP et sa filiale ACTE IARD sont sous le régime de l'intégration fiscale de sa filiale ACTE IARD depuis le 1er janvier 2003.

6.7 Situation fiscale différée ou latente

ACCROISSEMENT DE LA DETTE D'IMPÔT (En milliers d'euros)	BASE	TOTAL
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
Charges non déductibles temporairement		
Moins-values latentes nettes des plus-values latentes sur OPCVM		
TOTAL	0	0
ALLÈGEMENT DE LA DETTE D'IMPÔT (En milliers d'euros)	BASE	TOTAL
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés en produits :		
Plus-values latentes nettes des moins-values sur OPCVM	40 001	10 330
	40 001	10 330
Provisions ou dettes non déductibles l'année de leur comptabilisation :		
Participation des salariés	51 916	13 407
Contribution sociale de solidarité des sociétés (c3s)	922	238
Provision pour risques créances coassurance	217	56
Provision pour dépréciation des OPCVM		
Créditeurs divers		
Provisions de sinistres	50 777	13 113
TOTAL	91 917	23 738

Pour information, le résultat de l'exercice comprend une réintégration de 31 K€ correspondant à des excédents sur opérations antérieures à 1992 qui ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés.

7. Autres informations

7.1 Comptes contributifs

La CAM BTP, Société-Mère du Groupe CAM, affiliée de la SGAM BTP, n'est pas tenue d'établir et de publier les comptes consolidés constitués par l'ensemble des comptes des sociétés composant le Groupe.

La SGAM BTP met à disposition de la CAM BTP les éléments représentant la contribution du groupe CAM aux comptes combinés de la SGAM BTP.

7.2 Informations sur le personnel

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	2023		2024	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Direction	1	2	1	2
Cadres	14	0	16	0
Non cadres	0	21	0	17
Sous totaux	15	23	17	19
TOTAL DU PERSONNEL	38		36	
MEMBRES DES ORGANES	Membres des organes		Membres des organes	
	Administration	Direction ou surveillance	Administration	Direction ou surveillance
Rémunérations allouées dans l'exercice				
Engagements de retraite (*)				
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				

(*) A l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

7.3 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 136 K€ TTC.

Honoraires : 114 K€

Frais de déplacement : 22 K€

7.4 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN (En milliers d'euros)	2023	2024
DONNES		
Indemnités de départ en retraite	447	484
RECUS		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	29 313	30 174
Abandon de créance accordé à ACTE vie avec clause de retour à meilleure fortune	0	0
Référentiel BPT Prévoyance	3 751	3 751

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 juin 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ceux du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2024 et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

FIXATION DES RESERVES ET DES PROVISIONS

En application de l'article 13 des Statuts, l'Assemblée Générale fixe à :

400 000,00	€	le fonds d'établissement
102 120 817,57	€	la Réserve pour Responsabilité Civile
172 384 086,00	€	la Réserve pour Responsabilité Décennale
45 383 163,70	€	la Réserve pour Risque Automobile
30 806 939,19	€	la Réserve pour Risque Incendie
2 896 531,33	€	la Réserve pour Risques Licenciement et Maladie
696 148,96	€	la Réserve de Prévoyance pour Eventualités Diverses
351 805,07	€	la Provision spéciale de réévaluation
-63 148,48	€	l'écart de réévaluation
613 257,52	€	les autres réserves libres
247 041,98	€	le report à nouveau
481 635,00	€	les Provisions pour risques et charges
7 661 800,85	€	les Provisions de Cotisations
633 055 904,43	€	les Provisions de Sinistres
1 651 703,57	€	la Provision pour égalisation
0,00	€	les Provisions mathématiques des rentes en service
6 914 182,10	€	la Provision pour variation ou cessation d'activité

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

TROISIÈME RÉOLUTION

OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article R.322-57 du Code des assurances et statuant sur ce rapport en approuve les conclusions.

QUATRIÈME RÉOLUTION

CONTRATS D'ASSURANCE DE TOUTE NATURE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PAR SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS SALARIÉS ET LEURS CONJOINTS, ASCENDANTS ET DESCENDANTS

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, en prend acte.

CINQUIÈME RÉOLUTION

NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du non renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard BARRIERE.

SIXIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de :

- Monsieur Alain ALBIZATI

en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Erreur ! Source du renvoi introuvable. accepte le renouvellement de son mandat.

SEPTIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de :

- la Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Haute-Saône

en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

la Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Haute-Saône accepte son mandat.

HUITIÈME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de:

- Monsieur Jean-Luc WIEDEMANN

pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Monsieur Jean-Luc WIEDEMANN accepte son mandat.

NEUVIÈME RÉOLUTION

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le conseil d'administration de

- Monsieur Sébastien DORKEL

en qualité d'administrateur, en remplacement du mandat d'administrateur de Monsieur Sylvain DORKEL, démissionnaire en date du 09/09/2024, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Monsieur Sébastien DORKEL accepte son mandat.

DIXIÈME RÉOLUTION

ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur

- Monsieur Stéphane MONCEAUX

pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Monsieur Stéphane MONCEAUX accepte son mandat.

ONZIÈME RÉOLUTION

ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur

- Monsieur Marco MUCCIARDI

pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Monsieur Marco MUCCIARDI accepte son mandat.

DOUZIÈME RÉOLUTION

ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur

- Madame Justine KNOCHEL

pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Madame Justine KNOCHEL accepte son mandat.

TREIZIÈME RÉOLUTION

INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE D'UNE FRACTION DU RAPPEL DE COTISATIONS POTENTIEL DANS L'EVALUATION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

L'Assemblée Générale prend acte des informations qui lui ont été données, relatives à la prise en compte, en accord avec l'ACPR, dans l'évaluation des fonds propres prudentiels de la CAM btp, à hauteur de 7 450 000 euros, d'une fraction du rappel de cotisations potentiel pouvant être appelé le cas échéant par le Conseil d'Administration, prévu à l'article 10 des statuts, le montant du rappel de cotisations potentiel étant de 13 568 928 euros.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Pour l'exercice 2025, l'Assemblée générale fixe à 80 000 euros la limite des indemnités et 30 000 euros la limite de remboursement de frais pouvant être alloués aux administrateurs, mandataires mutualistes et membres de comités non administrateurs.

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2025 en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX